This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

HA
1386
.C64

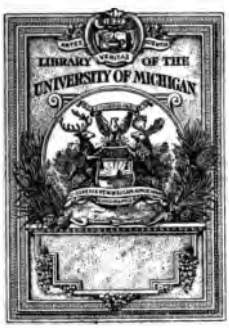

FROM THE LIBRARY OF
Professor Karl Heinrich Rau
OF THE UNIVERSITY OF HEIDELBERG
PRESENTED TO THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
BY
Mr. Philo Parsons
OF DETROIT
1871

39

HA
1386
.C64

MANUEL

DE

L'ADMINISTRATEUR,

DU MANUFACTURIER ET DU NÉGOCIANT.

DÉPOT GÉNÉRAL DE BIBLIOGRAPHIE.

Ouvrages du même auteur qui se trouvent chez J. De Mat fils, libraire-commissionnaire, Grand'Place, et chez les principaux libraires du royaume.

Histoire du Soulèvement des Pays-Bas contre la domination espagnole, par Schiller, traduite de l'allemand, 1 vol. in-8 de 550 pages. Brux., 1821. fr. 6 00

M. Lecharlier, libraire, Montagne de la Cour, a acquis le fond de cette édition.

Tableau général de la Rhétorique, in-plano, 1818. 0 50

Le même, in-4, cahier de 10 pages, 1819. 0 75

Géographie historique, physique et statistique du royaume des Pays-Bas et de ses colonies. Bruxelles, 1822, 2 vol. in-8. 6 00

Essai comparatif sur l'arrangement des mots dans les langues française et hollandaise, 1823. 0 50

Le même entre les langues française et flamande. 0 50

Proeve over de fransche en nederlandsche talen. Overtreffelijkheid van deze op de eerste door J. J. De Cloet, uit het fransch vertaald door M. Grahame, 1821. 1 50

11497

MANUEL

PARSONS LIBRARY
University of
MICHIGAN

DE

L'ADMINISTRATEUR,

DU MANUFACTURIER ET DU NÉGOCIANT,

OU

TABLEAU STATISTIQUE

DE

L'INDUSTRIE DES PAYS-BAS;

PAR J. J. DE CLOET,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES BEAUX-ARTS ET DE LITTÉRATURE DE GAND.

DEUXIÈME ÉDITION.

BRUXELLES,

DE L'IMPRIMERIE DE H. REMY, RUE DE L'EMPEREUR, N° 812.

1824.

HH
1556
.C64

PRÉFACE.

L'ÉTENDUE du royaume des Pays-Bas, comparée à celle de la plupart des états de l'Europe, est peu considérable, mais les élémens de sa statistique n'en sont guères plus rapprochés ni plus faciles à réunir. L'homme de lettres qui se livre à cette branche de l'économie politique, loin de trouver quelqu'avantage dans le peu d'étendue de l'état dont il essaie d'analyser les ressources, n'en éprouve que d'autant plus d'embarras, parce que l'égoïsme et l'intérêt personnel, soutenus de principes erronés, en ont plus de facilité et de moyens pour contrarier son travail et déprécier ses calculs.

Cette considération m'avait fait douter quelque tems si je publierais ou non le résultat de mes recherches sur l'état de notre industrie agricole, manufacturière et commerciale, et si je me suis enfin décidé à le faire, ce n'est qu'après avoir consulté des documens officiels, invoqué les lumières d'administrateurs éclairés, et sollicité l'expérience de tous les citoyens.

Mon appel au patriotisme n'a pas été inutile, puisque Mr M. P., propriétaire et cultivateur habile, a publié contre le *Manuel*, des *observations* dans les-

quelles il essaie de démontrer l'inexactitude de mes calculs. J'ai su apprécier la droiture des intentions de Mr M. P., la bonne foi et le désintéressement qui le faisaient agir, et pour lui prouver que je cherchais véritablement à m'éclairer, je me suis rendu à son domicile, afin de discuter avec lui toutes les objections faites au *Manuel*. Cette démarche a eu pour résultat que Mr M. P. a jugé à propos de supprimer sa brochure, et que de mon côté j'ai fait à mon ouvrage quelques changemens propres à le rendre plus clair et plus exact.

Il résulte des nouvelles explications que j'ai fournies à Mr M. P., que mes évaluations ne concernent pas seulement l'agriculture, mais la propriété rurale en général; que les jachères étaient, non pas supprimées, mais classées avec les terres improductives; que les prairies artificielles donnent les trèfles, sainfoins, luzernes, etc., que Mr M. P. me reprochait d'avoir oubliées; que nous avons réellement 200,000 fermes de différentes grandeurs; et que si ces bâtimens ne rapportent pas un centime au propriétaire, il a fallu cependant faire mention du capital qu'ils ont absorbé, et des dépenses qu'occasionne leur entretien; que le cinquième de la valeur totale des produits agricoles suffit pour compenser les frais de semences, d'engrais, de labour et généralement de

tous les ouvrages à la bêche; que si je n'accorde que 375 fr. pour la subsistance de chaque famille, il ne s'agit là que de la somme à prélever sur le bénéfice de l'agriculture, parce qu'un grand nombre de cultivateurs gagnent d'une autre manière, de quoi faire face aux dépenses du ménage; que le produit entier des prairies tant artificielles que naturelles étant, d'après mes évaluations, consacré à la nourriture et à la dépaissance des animaux employés à l'agriculture, il faut bien que ce produit leur suffise, puisqu'il est de fait qu'aucun de ces articles n'est importé du dehors, etc., etc. (*).

De cette manière les principales objections de Mr M. P. ont été écartées; il en est cependant quelques-unes que j'ai cru devoir prendre en considération. Je conviens que les bruyères, les lacs, canaux et rivières n'ont que des rapports très-éloignés avec l'agriculture, et par ce motif j'ai fait dans le texte quelques changemens utiles autant que nécessaires; j'ai aussi rectifié mes évaluations, de manière à les mettre

(*) Au contraire, une partie des avoines et des produits de nos prairies artificielles est exportée, et c'est la raison pour laquelle je n'ai pas ajouté aux frais d'exploitation les dépenses extraordinaires qu'entraîne l'engraissement des bestiaux; ces dépenses sont couvertes par le revenu des fourrages exportés, dont le produit n'a pas été porté en compte.

en rapport avec le prix moyen de nos principaux marchés, en sorte que d'après ces changemens le capital absorbé par la propriété rurale tant mobiliaire qu'immobiliaire se réduit à 3,658,570,900 fr.; le produit brut à 628,887,280 fr., et le produit net à 208,510,580 fr.

A l'égard de ce dernier produit, il est juste de remarquer que les fermages, considérés comme intérêt du capital placé dans l'agriculture, en prélèvent presque les quatre cinquièmes, et qu'après déduction de ces nouveaux frais, il ne reste en bénéfice réel de l'agriculture qu'une somme de 32 à 33 millions de fr.

TABLEAU STATISTIQUE

DU

ROYAUME DES PAYS-BAS.

La Statistique a pour but de faire connaître la puissance d'un état par le tableau de son territoire, de sa population et de ses richesses agricoles, industrielles, commerciales et de ses forces militaires et navales; d'où il résulte qu'on peut la diviser en plusieurs parties, qui embrassent: 1.° l'étendue et les divisions du territoire; 2.° la population et ses divers rapports avec les autres parties de la statistique et de l'économie publique; 3.° les productions du territoire, des mines, de la pêche; l'estimation, l'appréciation des richesses qu'elles répandent; 4.° l'industrie, son importance, ses espèces, ses produits et la valeur des salaires qu'elle donne; 5.° le commerce, ses moyens, son étendue, sa division, ses rapports avec les autres sources de richesses; 6.° la navigation marchande, son état, son système, ses résultats dans la balance des forces nationales; 7.° les revenus de l'état, leurs sources, leur quotité, les frais de perception, et par occasion, l'exposé du système de l'administration de nos finances; 8.° la huitième partie est consacrée au

tableau de nos forces de terre et de mer, et des différens corps qui les composent. Ces deux dernières parties forment le domaine de ce qu'on nomme géographie politique; j'en ai parlé ailleurs : analysons successivement les autres articles.

---

§ 1^er^. *De l'étendue et de la division des Pays-Bas.*

Le royaume des Pays-Bas, formé des ci-devant Provinces-Unies, de celles dites Autrichiennes et de la principauté de Liége, est situé entre le 20.^e^ degré 16 m. et le 24.^e^ degré 34 m. de longitude orientale, et entre le 49.^e^ degré 30 m. et le 53.^e^ degré 34 m. de latitude nord. Sa plus grande longueur depuis le Dollaert jusqu'à Luxembourg est de 80 lieues marines, et sa plus grande largeur de Furnes à Ruremonde est de 60 lieues. A l'égard de son étendue, les statistes ne sont pas d'accord entre eux. Peuchet donne à la Belgique 1885 lieues carrées, et à la Hollande 1728; ce qui fait ensemble 3,613 lieues carrées de 25 au degré. Dans ma Géographie des Pays-Bas j'ai assigné à ce royaume 1164-15 milles carrés géographiques, équivalant à 1541-78 lieues carrées marines. D'après des calculs partiels faits depuis avec quelque soin, je crois devoir porter cette étendue à 1733-09 lieues carrées marines, savoir : pour les provinces du nord 691-83, et pour celles du midi 1041-26.

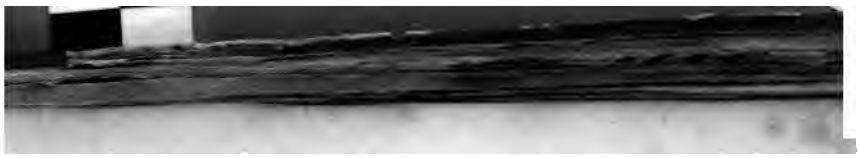

Le royaume des Pays-Bas est divisé en 18 provinces, savoir :

1.° La Holl.	Sept.	58-00 l. c., ou	143,260 h.
	Mér.	73-65	181,915-50
2.° La Zélande		37-00	91,390
3.° Le Brab. sept.		110-30	272,441
4.° Utrecht		32-05	79,163-50
5.° La Frise		72-48	179,025-60
6.° L'Overyssel		81-66	201,700-20
7.° Groningue		48-96	110,931-20
8.° Drenthe		50-48	124,685-60
9.° Gueldre		127-25	310,307-50
TOTAL		691-83	1,694,820-10
10.° Brab. mér.		109-48	270,415-60
11.° Limbourg		117-36	289,879-20
12.° Liége		116-30	287,261
13.° Fland. or.		117-84	291,064-80
14.° Fland. occ.		118-66	293,090-20
15.° Hainaut		125-27	309,416-90
16.° Namur		109-00	269,230
17.° Anvers		82-90	204,763
18.° G.-D. de Lux.		144-45	356,791-50
Prov. mér. TOTAL		1,041-26	2,571,912-20
Prov. sept.		691-83	1,694,820-10
TOTAL GÉNÉRAL		1,733-09	4,266,732-30

qu'on peut diviser ainsi qu'il suit : 1.° en terres la-

bourables y compris les jachères, 1,563,452 hect. dont 228,462 en froment et épeautre, 441,028 en seigle et méteil, 127,432 en sarrasin, 176,495 en orge et escourgeon, 68,256 en légumes secs et petite culture, 237,732 en avoine, 81,049 en pommes de terre, 20,000 en houblon, 134,000 en lins et chanvre, 37,800 en colzat et autres plantes oléagineuses, 18,000 en garance, 6000 en tabac, 15,000 en vignobles, et 75,000 en jachères; 2.° en bois, 600,000 hectares; 3.° en pâturages et prairies tant naturelles qu'artificielles, 879,000 hectares; 4.° en vergers, 27,000 hectares; 5.° en jardins potagers, 55,000 hectares; 6.° en bosquets, parcs d'agrémens, terres vagues et bruyères, 204,000 hectares; 7.° en marais et étangs, 70,000 hectares; 8.° en canaux, rivières, fleuves, lacs, etc., 548,750 hectares; 9.° en routes et bâtimens, 219,530 hectares.

§ 2e. *De la population des Pays-Bas.*

La connaissance du rapport de la population au territoire est une des plus importantes de la statistique appliquée à l'économie. En comparant ce qu'une certaine étendue de terrain renferme d'habitans dans un pays, avec ce qu'elle en contient dans un autre, on connaît leurs forces respectives sous le rapport de la population. Car il est constant par des exemples aisés à citer que la dispersion ou la concentration de la population produit des effets différens; en sorte que pour connaître l'influence du nombre des habi-

tans sur la force et la richesse d'un état, il ne suffit pas d'en connaître la quantité, il faut encore savoir sur combien de surface de terrain cette population est dispersée. C'est ce qui a fait dire avec beaucoup de raison que la force des états devait être estimée par la somme de la population, divisée par l'étendue du terrain sur lequel elle est répandue, tellement qu'une population de 24,000,000 de Russes dispersés sur une surface de pays très-étendu, est à peine égale à 2,000,000 de Suisses resserrés dans quelques cantons.

Les Pays-Bas sont à cet égard un des pays les plus favorisés du globe, puisque sur une étendue de 1733 lieues carrées on compte une population de plus de 5,500,000 habitans, ce qui fait 3174 individus par lieue carrée; tandis que ce rapport n'est en Angleterre que de 1656, en France de 1500, en Autriche de 1120 et en Russie de 180 individus.

---

§ 3^e^. *Des productions territoriales des Pays-Bas.*

Pour connaître le produit de la culture, on s'est servi de plusieurs méthodes plus ou moins avantageuses, dont le détail ne doit point entrer dans cet aperçu sommaire. Je me bornerai donc à présenter ici trois tableaux sur la propriété territoriale. Dans le 1.^er^ j'en évaluerai le capital, dans le 2.^me^ le produit brut, et dans le 3.^me^ le produit net et imposable. En déduisant les valeurs qui n'ont pas un rapport direct avec l'agriculture, il sera facile ensuite de calculer le bénéfice de cette branche principale de notre industrie.

J'avertis d'avance que j'ai suivi, autant que l'état des deux royaumes me l'a permis, les principes adoptés par le comte Chaptal dans son excellent ouvrage sur l'industrie française.

1.° *Évaluation du capital de la propriété territoriale.*

Une évaluation approximative de la richesse territoriale doit être basée sur la connaissance des principaux articles de culture, de la qualité et de la quantité des terres qui y sont consacrées.

Il y a dans les Pays-Bas 1,563,452 hectares en terres labourables, dont la valeur comparée permet d'élever le produit net au prix moyen de 40 francs par hectare; ce qui suppose une valeur de 800 francs, et forme en terres labourables, un capital de 1,250,761,600 fr.

Les bois occupent une superficie de 600,000 hect. Leur produit annuel est de 20 fr., ce qui porte la valeur de l'hectare à 400, et le capital à 240,000,000 fr.

Les terres à fourrages, y compris les prairies artificielles, occupent 879,000 hect.; on peut les diviser en prés dont on coupe les herbes pour les sécher et les mettre en réserve, et en pâturages qui servent toute l'année à la dépaissance des animaux. Les prés ont le plus de valeur; on ne peut guère estimer le produit d'un hectare de pré au-dessous de 100 francs, ce qui suppose une valeur de 2000 fr., et pour 600,000 hect. un capital de 1,200,000,000.

Les pâturages présentent des valeurs extrêmement variables; on peut en réduire le produit moyen à 10 francs; ainsi pour 279,000 hect. 55,800,000 fr.

Les Pays-Bas possèdent n vergers environ 27,000 hectares ; en portant le produit annuel à 40 francs, le capital sera de 21,600,000 fr.

En estimant le produit net des jardins potagers à 120 fr., 55,000 hectares représenteront un capital de 132,000,000.

Quant aux autres terres qui comprennent les bosquets et parcs d'agrément, les terres vagues, landes et bruyères, on ne peut en porter le produit qu'à 5 fr., par rapport aux terres vagues et bruyères qui en forment la presque totalité ; ainsi pour 204,000 hectares, 20,400,000 fr.

Les marais et étangs occupent une étendue de 70,000 hectares. Leur valeur varie extrêmement, je la bornerai à un produit moyen de 4 fr. par hectare, ce qui représente un capital de 5,600,000 francs.

Les bâtimens ruraux faisant partie de la propriété immobiliaire, doivent entrer aussi dans l'évaluation du capital employé à l'agriculture. On peut supposer qu'il existe environ 200,000 de ces bâtimens, qui étant estimés, terme moyen, à 1000 francs de construction, doivent avoir absorbé un capital de 200,000,000.

Il résulte des états ci-dessus que le capital de la propriété rurale immobiliaire est de fr. 3,126,161,600.

Mais ce capital resterait improductif entre les mains du propriétaire, et n'aurait même pas de valeur, si l'on n'y ajoutait les moyens de le faire produire : or, ces moyens sont les bestiaux, les instrumens de la-

bour, de transport, et tout le mobilier d'une ferme. Ce nouveau capital donne la vie au premier; il complète et constitue essentiellement l'exploitation rurale.

En prenant le terme moyen des tableaux officiels, publiés par le ministère de l'industrie, pendant les quatre dernières années, il existe dans les Pays-Bas :

1.° 1,343,636 bœufs et vaches. La valeur du bœuf peut être portée à 200 francs; celle d'une vache à 70 francs; ce qui, en supposant autant de vaches que de bœufs, donnerait pour terme moyen 135 francs, et supposerait un capital de 183,390,860 francs.

2.° 532,554 génisses et veaux qui, évalués à 40 fr., donnent 21,302,160 francs.

3.° 353,882 chevaux au-dessus de trois ans, qui, évalués à 250 fr., forment un capital de 84,470,500.

4.° 86,515 poulains au-dessous de trois ans, à 100 francs chaque, ce qui fait 8,651,500 francs.

5°. 1,421,702 moutons, qui, évalués à 8 fr., font 11,373,616 francs.

6.° 540,000 porcs, à raison de 30 fr., ce qui vaut 16,200,000.

7.° 18,000 ânes, à raison de 25 fr., ce qui donne 4,500,000 francs.

8.° 6,966,666 poules et coqs. On estime que la consommation annuelle des œufs s'élève à 165,000,000, produit de 5,500,000 poules. Les coqs sont à l'égard de celles-ci dans la proportion de 1 à 15, leur nombre est donc de 366,666. Évaluant ensuite le

prix de chaque poule et coq à 80 centimes, on aura un capital de 4,693,332 francs. On peut ajouter à cette somme un cinquième pour représenter les poules nécessaires à remplacer celles qu'on consomme et un autre cinquième pour la valeur des dindes, oies, canards, pigeons et autre volaille privée, ce qui fait ensemble un capital de 6,570,664 francs.

9.° 200,000 fermes dont l'exploitation moyenne serait de 13 hectares. On ne peut guère estimer le mobilier d'une ferme au-dessous de 1000 francs, et le capital de tout le mobilier, au-dessous de 200,000,000 francs.

Le total du cap. de la pr. rurale est de 3,658,570,900 francs.

2. *Évaluation du produit brut de la propriété rurale.*

Le produit brut de la propriété territoriale se compose de toutes les productions de la terre et de celles que fournissent les animaux. Nous examinerons séparément chacune de ces deux sources de revenu.

1.° Les productions de la terre servent à la nourriture des hommes et des animaux, ou bien aux besoins de l'industrie. Dans la 1re classe nous plaçons les céréales, les viandes, les légumes, les fruits, etc. Dans la 2e classe, les peaux, les bois, le chanvre, le lin, la garance, etc. Mais l'agriculture a un autre genre de produits ou de bénéfices qu'il ne faut pas négliger, c'est celui qui résulte du *croît* et de l'éducation des jeunes animaux.

Voici d'abord la quantité des principaux produits de l'agriculture belge, et leur valeur d'après le prix moyen de nos principaux marchés. (En janvier 1824.)

1.° 4,569,234 hectol. de froment et d'épeautre à 14 fr.	63,969,276 fr.
2.° 8,820,572 hectol. de seigle et méteil à 8 fr.	70,564,576
3.° 1,911,477 h. de sarr. à 6 fr. 50 c.	12,424,600
4.° 2,647,424 h. d'or. et d'es. à 8 fr.	21,179,392
5.° 1,365,120 h. de légumes secs à 12 fr.	16,381,440
6.° 11,812,250 h. de pommes de terre à 2 fr.	23,624,500
7.° 7,132,006 h. d'avoine à 6 fr.	42,792,036
Total francs	250,935,820

On peut connaître le produit que les animaux fournissent à l'agriculture par le nombre de ceux qu'on égorge ou qu'on exporte chaque année; et pour en déterminer la valeur, il suffit de savoir ce que chaque espèce produit.

On vend annuellement pour la boucherie, 1.° environ 177,518 bœufs et vaches. La valeur moyenne du bœuf livré à la consommation est de 300 francs, et celle de la vache de 100 f. Ce qui forme un prix moyen de 200 fr., et donne un produit de 35,503,600 fr.

2.° 235,235 veaux qui, évalués au prix moyen de 15 francs, font	3,528,515
3.° 284,340 moutons à 10 francs,	2,843,400
4.° 520,000 porcs à 50 francs,	26,000,000
Total francs	67,875,515

J'ai évalué à la somme de 6,570,664 francs le capital des volailles de toute espèce qui existent dans les Pays-Bas. En supposant à présent le renouvellement annuel des poules et des coqs par cinquième, il en résulte qu'on en consomme chaque année 1,173,333, ce qui forme un produit d'environ 1,000,000 francs. On peut y ajouter pour représenter la valeur des oies, canards, pigeons, etc., 400,000 francs; en sorte que la vente des volailles de toute espèce forme un revenu annuel de 1,400,000 de fr.

La consommation annuelle des œufs a été portée à 165,000,000 qui, évalués à 30 centimes la douzaine, donnent un produit de 4,125,000 francs; et comme la reproduction annuelle présente beaucoup plus de mâles qu'il n'en faut pour les besoins de la basse cour, cet excédant forme une source considérable de revenu pour le fermier, et en supposant qu'on vende chaque paire de poulets, lorsqu'ils ont pris leur accroissement, 1 fr. 50 cent., il en résulte une somme de 963,000 fr.

Total du produit des volailles 6,488,000

Indépendamment de ces produits de la vente des animaux, il importe de calculer les bénéfices que procurent ceux que l'on conserve et que l'on nourrit dans les fermes.

Sur environ 671,818 vaches que possèdent les Pays-Bas, nous n'avons calculé que 235,235 veaux ou génisses qui sont vendus chaque année, et nous avons supposé que les autres étaient réservés pour

remplacer les 177,518 bœufs et vaches qu'on livre à la consommation. Nous en évaluerons le produit dans un moment.

On calcule en général le produit du lait de chaque vache à 20 francs par année. En Hollande le profit doit être plus considérable à cause du fromage et du beurre qui s'exportent en grande quantité. Je crois en conséquence pouvoir évaluer le produit de chaque vache à 25 francs, ce qui donnera pour 671,818 vaches un revenu de 16,795,450 francs.

Sur 1,421,702 moutons, béliers ou brebis, nous avons à-peu-près 473,900 brebis mères ou portières qui produisent environ 434,500 agneaux, dont on réserve assez généralement les deux tiers pour remplacer ce que l'on perd par les ventes ou la mortalité; il en reste donc 144,833 qui sont livrés à la boucherie, ce qui fait une somme de 724,165 francs.

Dans plusieurs provinces, et particulièrement en Hollande, on est dans l'usage de traire les brebis, et on évalue le prix du lait que fournit chaque animal à 75 cent., ce qui, sur 300,000 de ces brebis, donne une valeur de 225,000 francs.

Je ne dois pas parler ici de la reproduction des porcs, attendu que la vie de la huitième partie étant à-peu-près de douze à quinze mois, tout le produit fourni par cette classe d'animaux se trouve réalisé dans l'année, et j'en ai déjà donné l'évaluation.

Mais il n'en est pas de même des autres animaux qui peuplent une ferme; les élèves ne sont propres à aucun service les deux ou trois premières années,

c'est pour cela que nous en avons estimé la valeur au-dessous de celle des animaux faits et producteurs. Cependant chaque année ils acquièrent une plus grande valeur, qu'on peut aisément déterminer par le nombre de ceux qui passent au travail pour remplacer ceux qui meurent et qui sont vendus au boucher. Pour les chevaux, c'est le quart des élèves; quant aux taureaux et les génisses, c'est le tiers.

Ainsi pour les poulains le bénéfice du croît est de 3,244,350 francs.

Pour les taureaux et génisses de 16,864,210 francs.

L'agneau produit de la laine la première année; il indemnise le propriétaire de la dépense de sa nourriture, par le prix de sa toison dès la seconde; et les femelles portent dès la troisième, et augmentent leur valeur de toute celle de l'agneau et du lait. Ce qui en supposant un renouvellement de 118,450 brebis portières, représente une augmentation de produit de 325,737 francs.

Nous avons vu que les étangs et les marais occupaient une étendue de 70,000 hectares; cette nature de propriétés est consacrée à plusieurs usages, tels que la dépaissance des bestiaux, la nourriture des oies, canards, etc., et la pêche du poisson. Comme le produit de la pêche est le plus considérable, nous le comprendrons dans l'évaluation de celui des rivières.

On peut évaluer à 548,750 hectares la portion du sol qui est couverte par des lacs et rivières. Le produit de la pêche est le seul que nous ayons à calculer

dans ce moment, parce qu'il concourt à la nourriture des hommes. En évaluant ce produit à 4 francs par hectare, la pêche des rivières, lacs et étangs, donnera un revenu de 2,475,000 francs.

Le produit des abeilles que l'on élève dans toutes les provinces est un objet d'environ 2,000,000 de fr.

Pour compléter le tableau des produits de l'agriculture, spécialement destinés à la nourriture des hommes et des animaux, il nous reste à parler des fruits, des légumes frais et des fourrages.

En calculant le produit brut des vergers à 60 fr. par hectare, les 27,000 hectares donneront 1,620,000 francs.

En calculant le produit brut des jardins potagers à 600 francs l'hectare, nos légumes donneront un revenu de 33,000,000 de francs.

Quant aux fourrages, il n'y a qu'un moyen d'en apprécier la production, c'est de supposer tout à l'état sec et de calculer ce qu'il en faut alors pour les besoins des animaux qui en font à-peu-près leur unique nourriture. Nous ne nous occuperons point ici de l'avoine, parce que nous en avons estimé précédemment la consommation.

En évaluant à un poids de 8 kilogrammes la quantité moyenne de fourrage (avoine exceptée), nécessaire pour la subsistance d'un cheval, à 11 kilog. celle des bêtes à cornes, et à 1 kilog. celle des moutons, nous aurons, 1.° pour 353,882 chevaux 2,831,056 kilog. par jour et 1,033,335,440 par an.

2.° Pour 1,343,636 bœufs et vaches, 14,779,996 kilog. par jour, et 5,394,698,540 par an.

3.° Pour 1,421,702 moutons, 1,421,702 kilog. par jour, et 518,921,230 par an.

Si nous portons pour moitié de la nourriture de chacun de ces grands animaux de service, celle des élèves d'un à quatre ans, nous aurons en fourrages consommés dans l'année, 1.° par 86,515 poulains, 346,060 kilog. par jour et 126,311,900 par an. 2.° pour 532,554 génisses et veaux 2,929,047 kilog. par jour et 1,068,982,155 par an.

Il se consomme donc dans les Pays-Bas l'équivalent de 8,141,249,265 kilog. ou 81,412,492 quintaux métriques de fourrages secs, mais comme les deux tiers au moins de ces fourrages sont consommés sur place, et qu'ils viennent sans aucun frais de culture, leur valeur n'est autre chose que l'intérêt du capital que représente le fonds et que nous avons évalué à 55,800,000 francs pour les 279,000 hectares de cette nature que possèdent les Pays-Bas.

Le produit des fourrages mangés sur place, forme donc une valeur de 2,790,000 francs.

Les fourrages qui proviennent des prés et de quelques prairies artificielles sont aussi consommés sur place dans quelques contrées; mais en général ces fourrages sont fauchés et séchés pour être mis en réserve et ensuite employés à la nourriture des animaux pendant l'hiver et pendant toute l'année dans les villes et même dans quelques pays de culture. En supposant que ces fourrages forment un tiers de ceux

qui sont consommés sur place, nous aurons pour 27,137,397 quintaux métriques, à raison de 5 francs le quintal, un revenu de 135,686,985.

A ces produits de l'agriculture, il convient d'ajouter, 1.° les laines. On peut estimer le produit moyen de la tonte à un kilog. et demi par mouton, ce qui, pour 1,421,702 moutons, donne 2,132,553 kilog., et à raison de 2 francs le kilog., une valeur de 4,265,106 francs.

2.° Les vins, estimés à 40,000 hect. à raison de 10 francs l'hect., ce qui donne 400,000 francs.

3.° Le lin et le chanvre évalués à 30,000,000 de fr.

4°. Les bois et forêts. En supposant qu'on coupe chaque année la vingtième partie de nos bois et forêts, on a une coupe annuelle de 30,000 hectares de bois, qui, à raison de 350 francs l'hectare, forment un revenu de 10,500,000 francs.

5.° Le produit du tabac évalué à 6,000,000 de fr.

6.° Le houblon évalué à 16,000,000 de francs.

7.° Les plantes oléagineuses, telles que colzat, navette, etc., formant un produit de 567,000 hectol., valeur de 8,505,000 francs.

8.° La garance évaluée à 12,000,000 de francs.

Dans l'évaluation que nous avons faite des animaux qu'on livre à la boucherie, nous avons compris la valeur de leurs peaux; il ne reste qu'à porter ici celle des peaux des chevaux qui périssent; ces peaux forment un revenu d'environ 176,742 francs.

Total du produit brut de la propriété territoriale, 628,887,280 francs.

3.° *Évaluation du produit net de la propriété rurale.*

Pour connaître ce qui reste à l'agriculteur en produit ou revenu disponible, il faut distraire du produit brut tout ce qu'il en coûte pour l'obtenir, c'est-à-dire qu'il faut évaluer tous les frais d'exploitation. Ces frais se composent : 1.° des semences et des engrais; 2.° des salaires et des journées; 3.° des réparations à la maison d'habitation et à celle de la ferme; 4.° de l'entretien des outils, instrumens, harnais, ferrage, etc.; 5.° du dépérissement annuel des chevaux; 6.° de la mortalité des bestiaux; 7°. de la nourriture des hommes et des animaux.

1.° On peut évaluer les frais des semences, et ceux des engrais que l'agriculteur est obligé d'acheter pour compléter ce qu'il obtient de ses écuries et de ses étables, au cinquième de la valeur des produits de chaque nature de récolte, ce qui nous donne une valeur de 71,612,164 francs qu'il faut distraire du produit brut des céréales, légumes, plantes oléagineuses, etc., et forme une première dépense.

2.° Le nombre des exploitations rurales a été porté à 200,000, ce qui suppose au moins 800,000 propriétaires ou locataires, y compris les femmes et les enfans. Ce nombre de maisons suppose une exploitation moyenne de 13 hectares; or, il est évident que dans presque toutes ces familles, surtout lorsque les enfans sont en bas âge, il est nécessaire de salarier un ou plusieurs étrangers à l'année pour aider aux divers travaux; et en n'admettant que deux salariés par ferme,

le nombre s'en élevera à 400,000, qui, à raison de 120 francs, prix moyen des salaires pour hommes et femmes, forment une dépense de 48,000,000.

Indépendamment de ces salariés à l'année, il y a au moins deux opérations principales, qui exigent temporairement les secours de bras étrangers à la ferme, la coupe et le fanage des fourrages, la moisson et le battage des grains. Lorsqu'on donne ces travaux à forfait, ceux des fourrages coûtent 20 à 23 francs par hectare, ce qui représente à-peu-près un douzième de la valeur du produit, et ceux de la moisson en forment généralement le septième : mais comme les habitans de la ferme concourent à ces travaux, nous bornerons à un douzième du produit, les frais qui sont nécessités par cette main-d'œuvre, ce qui fait pour les céréales, 20,911,318 fr., et pour les prés 11,307,248 francs.

3.° On ne peut pas estimer au-dessous du vingtième de la valeur primitive, les dépenses que nécessitent les réparations annuelles des bâtimens et l'entretien du mobilier de la ferme et de la maison d'habitation, ce qui comprend les travaux du maréchal, du serrurier, du bourrelier, du maçon, du charron, du couvreur, du charpentier, du menuisier, du vétérinaire, etc. Ainsi comme le capital, consacré originairement à la construction des bâtimens et à l'achat du mobilier, s'élève à 400,000,000, il en résulte une dépense annuelle de 20,000,000 de francs.

4.° La mortalité des chevaux employés à l'agriculture peut être évaluée à un douzième par an, ce qui

suppose une perte annuelle de 29,490 individus, valeur de 7,372,500 francs.

5.° Le dépérissement graduel des chevaux peut être calculé également au douzième de la valeur d'achat par année, ainsi la perte annuelle que fait le propriétaire est de 7,372,500 fr.

6.° La mortalité des bêtes à cornes est au moins de cinq pour cent pour les moutons, et de deux pour cent pour les bœufs et vaches, sans parler des épizooties qui détruisent souvent, dans une saison, presque tous les animaux d'une contrée. La mortalité représente donc année commune, une perte pour le propriétaire en bœufs, vaches, taureaux, génisses, etc., de 4,093,860, et en moutons de 588,660 francs.

En partant des mêmes principes, on peut évaluer la mortalité des porcs, ânes et volailles à une perte annuelle de 527,744 francs.

7.° La variété prodigieuse qui existe dans les alimens, qui forment la nourriture des habitans de la campagne, employés aux travaux de l'agriculture, en qualité de journaliers, de propriétaires ou de salariés à l'année, rendrait toute évaluation impossible, si on ne procédait pas à cette estimation d'après une méthode simple qui embrasse toutes les dépenses en un seul article. La meilleure base à cet égard doit être le prix des journées ; car enfin le père de famille qui travaille toute l'année, fournit à tous ses besoins par le seul produit de ses journées. Or, le prix moyen des journées dans les campagnes est de 1 fr. 25 c., ce qui fait pour 300 jours de travail 375 francs, d'où il ré-

sulte qu'on peut évaluer la nourriture des 200,000 familles occupant des fermes à 75,000,000 francs.

A l'égard de la nourriture des animaux employés à l'agriculture, il ne nous reste qu'à calculer la valeur de l'avoine et des fourrages consommés par les chevaux. Nous avons vu que la consommation des fourrages s'élève à 138,476,985 francs, et que le produit de l'avoine donne une valeur de 42,792,036; en supposant que les chevaux qui ne sont pas employés à l'agriculture forment un septième du nombre total, il faudra déduire de ces 181,269,021 francs, la somme de 27,678,315 francs, valeur de l'avoine et des fourrages consommés par 50,554 chevaux étrangers à l'agriculture, après quoi il restera pour les animaux attachés à la ferme une consommation de 153,590,706 francs.

Les frais d'exploitation de tout genre s'élèvent donc à une somme de 420,376,700 fr., qui étant déduite du produit brut, laisse un produit net de 208,510,580 francs (*).

4.° *Des productions minérales.*

Le royaume des Pays-Bas ne possède ni mines d'or ni mines d'argent qui soient exploitées. C'est l'in-

---

(*) Si l'on ajoute aux frais de culture, 1.° les fermages calculés à 40 fr. l'hectare, ou 101,498,080 fr.; 2.° l'intérêt du capital mobilier, 26,620,415 fr., il restera un produit net et imposable de 80,392,085 francs pour la propriété rurale en général; et un bénéfice de 32,417,085 pour l'agriculture proprement dite.

dustrie qui fait valoir celles de fer, de plomb, de cuivre, de calamine, d'alun, de houille. On verra ci-après dans le tableau statistique la quantité et la valeur d'exploitation de chacun de ces articles. J'en dis autant à l'égard de nos carrières et des tourbières qui n'ont de valeur que celle que l'industrie leur donne. En résumé les mines donnent environ 50,000,000 fr. en salaires, ventes et emplois des substances minérales, et alimentent au moins 600,000 individus.

5.° *De la Pêche.*

On conçoit qu'il est extrêmement difficile d'évaluer le produit de la pêche d'eau douce, et que le seul moyen d'y parvenir est de calculer la consommation de quelque ville importante, etc.; d'après cette base on a trouvé que chaque individu consomme pour environ 45 centimes de poisson d'eau douce, ce qui donne pour 5,500,000 individus une valeur de 2,475,000 francs.

La consommation du poisson de mer, est huit fois plus forte que celle du poisson d'eau douce, parce qu'une grande partie des habitans des provinces septentrionales se nourrissent presqu'exclusivement de ce comestible. Keuchenius a évalué le produit brut de la pêche à 25,000,000 de florins; ces calculs me paraissent exagérés, et je crois que la totalité de la pêche maritime ne peut pas être estimée au-dessus de 20,000,000 de francs.

§. 4. *De l'Industrie.*

L'industrie en général est l'exercice et l'application du travail à la production de quelqu'objet utile à la consommation des hommes; sous ce rapport, elle embrasse toutes les occupations qui tendent au bien-être de la société, et l'on dit l'industrie agricole, comme on dit l'industrie manufacturière.

C'est de cette dernière dont il sera question dans cet article. On a distingué deux sortes d'industries manufacturières, 1.° celle qui fabrique les objets de consommation en grand, et qui renferme ce qu'on appelle les manufactures proprement dites ; 2.° celle qui donne à ces objets ou aux produits des fabriques la dernière façon pour les consommer, et qui renferme les arts et métiers.

Ces derniers sont très-nombreux et donnent des salaires considérables. On peut même avancer que plus il y a dans un pays d'agens de cette espèce d'industrie, plus on est fondé à y croire la richesse et la consommation florissantes.

Les bénéfices de ces agens de l'industrie peuvent être évalués facilement, dès qu'on connaît leur nombre présumé, et le taux moyen de leur salaire. Je crois qu'on peut porter à 12,000 (3 par commune) le nombre des ouvriers, artisans et agens des arts et métiers dans les campagnes, et comme le nombre de

ceux qui habitent les villes est cinq fois plus grand, j'éleverai le total des ouvriers et artisans attachés aux professions d'arts et métiers à environ 72,000.

Les salaires varient beaucoup selon le genre d'industrie que l'artisan exerce; on peut néanmoins évaluer à 1 fr. 50 centimes le taux moyen de la journée ouvrière; ce qui donnerait pour les 12,000 artisans des campagnes à raison de 300 jours par an une somme de 5,400,000 francs, et pour les 60,000 ouvriers des villes 27,000,000.

Ainsi d'après cette base le total des salaires et bénéfices de cette partie des agens secondaires, s'éleverait à 32,400,000 francs.

A l'égard des manufactures proprement dites, l'évaluation devient plus difficile. Le seul moyen d'avoir une appréciation juste de leurs produits, c'est d'estimer chaque branche en particulier, pour en faire ensuite un résultat général.

D'après un essai de ce genre, dont je n'ose pas garantir l'exactitude de détail, mais dont le résultat me paraît assez approximatif, j'ai évalué le produit annuel de nos manufactures de tous genres à 600,000,000 de francs, et le bénéfice de fabrication à 200,000,000 formant le tiers de la valeur des produits.

§. 5. *Du Commerce.*

Le commerce reçoit les produits de l'agriculture, de la pêche, des mines et de l'industrie, et les répand

dans la consommation, soit du pays même, soit des nations étrangères; de là deux sortes de commerce, l'un intérieur, l'autre extérieur. Le premier fait le sujet de cet article, l'autre se confond avec la navigation.

Le commerce intérieur est fondé sur la consommation des productions de l'industrie agricole, manufacturière et coloniale. Ses moyens sont le numéraire, les banques, la navigation intérieure, les roulages, les bourses, foires et marchés.

Nous avons vu que l'agriculture livre au commerce un produit de 208,510,580 francs; ces quantités ne sont pas les seules qu'absorbe la consommation intérieure, puisqu'elle tire encore de l'étranger une grande partie des objets qui lui sont nécessaires, mais ceci regarde le commerce extérieur.

Les manufactures, la pêche et les mines ajoutent à la somme précédente un produit de 670,000,000 de francs, non compris 60 à 80 millions de denrées coloniales. Sur cela les bénéfices du commerce peuvent être égaux à ceux du manufacturier, c'est-dire à près de 200,000,000 de francs.

Ces bénéfices sont répartis entre les différentes provinces, en proportion des valeurs qu'elles offrent à la consommation, et de la part qu'elles prennent à leur fabrication ou à leur mise en circulation.

Un des moyens les plus puissans du commerce intérieur est l'abondance du numéraire. La connaissance de celui qui existe dans un pays est intimement liée à la statistique, parce qu'elle sert à appré-

cier les moyens de puissance et d'industrie qui sont à sa disposition.

Avant la révolution le numéraire de la Hollande s'élevait à 2,200,000,000 de francs, mais différentes causes ayant considérablement réduit cette somme, M. Peuchet évaluait le numéraire qui existait dans ce pays en 1805 à la somme de 167,200,000 francs; il évalue celui de la Belgique à la même époque à 120,000,000, ensemble 287,200,000 francs. Une aussi faible portion de numéraire est évidemment invraisemblable dans les circonstances actuelles. C'est pourquoi en prenant pour base de nos calculs que les revenus de l'état sont au numéraire dans la proportion de 1 à 4, nous pourrons évaluer celui qui circule dans le commerce à 642,000,000 de francs, ce qui sur une population de 5,500,000 habitans, fait par individu 113 francs.

---

§ 6. *Du commerce extérieur et de la navigation.*

On entend par commerce extérieur celui qui se fait par l'importation des denrées étrangères dans les Pays-Bas, et par l'exportation vers l'étranger des marchandises et des productions nationales.

Pour avoir une idée juste de l'importance et de l'étendue de ce commerce, il faudrait connaître la nature et la quantité des objets d'importation et d'ex-

portation, et dans l'état actuel des choses il serait extrêmement difficile de se procurer une pareille connaissance. J'ignore même s'il existe dans les bureaux des douanes un tableau circonstancié des importations et des exportations; ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il serait impossible de s'en procurer.

On en est donc réduit à évaluer la charge ordinaire d'un vaisseau, à calculer ensuite le nombre de ceux qui sont entrés et sortis des différens ports du royaume et à former un total, qui représente approximativement l'étendue de nos relations commerciales avec l'étranger.

En calculant la navigation entre les années 1775 et 1795, on trouve année commune, entrés dans les ports de Hollande 4140 vaisseaux, et sortis même nombre, ce qui formait un ensemble de 8280 vaisseaux.

D'après des données officielles il est entré pendant l'année 1822 dans la Meuse 1312 vaiss. et sort. 1325

Il est entré à Amsterdam	2159		2159
à Flessingue et Anvers	580		561
à Ostende	292		310
Entrés	4343	Sortis	4355
	4355		
Total	8698		

Dans ce nombre ne sont pas compris les 700 vaisseaux qui passent par les rivières et les canaux de l'intérieur, pour se rendre à Hambourg, Brême et la Bal-

tique, ni ceux qui se rendent par le Rhin et la Meuse en Allemagne et en France.

On peut évaluer la charge de chaque vaisseau marchand destiné à traverser la mer à 40,000 francs. Ce taux moyen est certainement au-dessous de la valeur réelle, mais comme il entre dans les principes de la statistique d'être plutôt au-dessous qu'au-dessus de la vérité, je me tiens à ce prix, et j'évalue le montant des importations et des exportations par mer à la somme de 347,920,000 francs.

Le transport par terre est plus difficile à évaluer. Il se compose de nos relations avec la France, et avec quelques puissances de l'Allemagne; en y joignant la valeur des produits qui s'exportent par le Rhin et par les canaux de l'intérieur, vers Hambourg, Brême, etc., je crois qu'on pourrait évaluer ce commerce à 152,080,000 fr., et la totalité de notre commerce extérieur à 500,000,000.

TABLEAU STATISTIQUE

Des Productions territoriales, de la Minéralogie, des Manufactures, de l'Industrie, et du Commerce des diverses provinces et des colonies du royaume des Pays-Bas.

A.

1. *Abeilles.* On en élève dans toutes les provinces, et particulièrement dans celles du Brabant septentrional, de Gueldre, de Liége, d'Anvers, de Namur, d'Overyssel, d'Utrecht, et de Luxembourg. Le produit des abeilles s'élève annuellement à 2,000,000 de francs.

2. *Acides et sels minéraux.* J'évalue la fabrication des acides minéraux à 660,000 fr., et celle des sels minéraux au même prix; ce qui fait ensemble 1,320,000 francs, dont la moitié au moins est bénéfice (282).

Acide sulphurique. On en fabrique à Bruxelles, Louvain, Liége, Gand, Thieldonck.

3. *Acier* (ouvrages en). A Liége, Mons, Haine-St-Paul, Binche, Namur, Baronville, Gand, etc., voyez *taillanderie, coutellerie.*

4. *Aciéries.* A Liége, Binche, Namur, Baronville (154).

Affineries. Voyez *forges.*

5. *Agates.* Espèce de silex. On en trouve à Steenwyk, et à Borglinster. On trouve dans les environs de Bruxelles une espèce de silex cornaline.

6. *Agriculture.* J'ai donné plus haut le capital, le produit brut et le produit net de l'agriculture. Les productions végétales du royaume sont le froment, l'épeautre, le seigle, l'orge, l'escourgeon, l'avoine, les légumes secs, les pommes de terre, les plantes potagères, le lin, le chanvre, le colza, la navette, le tabac, la chicorée, la garance, la gaude, le chardon à carder, le houblon, les fleurs, les fruits, les bois, les vignes.

7. *Aiguilles.* On en fabrique à Bruxelles, Bois-le-Duc, Vaels, Venloo, Amsterdam, Rotterdam (284).

8. *Aimant.* On trouve dans quelques-unes de nos mines de fer une variété de fer oxidulé aimantaire, qui possède la vertu magnétique avec assez d'intensité, pour manifester très-facilement, et sur de fortes aiguilles des pôles magnétiques, et même pour enlever avec facilité de la limaille de fer.

9. *Albâtre.* Il existe à Hougaerde une carrière d'albâtre propre à fertiliser les terres.

10. *Alunières.* Les principales sont situées le long de la Meuse entre Hui et Liége, à Seraing, Aigremont, Liége, Awirs, Chokier, Flône. Il y a encore des alunières à Andenne et la Rochette; la fabrication de l'alun s'élève à environ 1,000,000 livres par an.

11. *Amidon et poudre à poudrer.* Il y a des amidonneries dans un grand nombre de villes et de communes du royaume, et je crois que sans exagération on peut estimer que la fabrication s'élève annuellement à une valeur de 3,000,000 et le bénéfice à 250,000 fr.; les principales fabriques sont situées à Bruxelles,

Louvain, Vilvorde, Anderlecht, Braine-Lalleu, Anvers, Malines, Namur, Gand, Eecloo, Deynze, Bruges, Courtrai, Cortemarcq, Thourout, Maestricht, Amsterdam, Rotterdam, Zaandam, etc.

12. *Andrinople* (teinture en rouge d'). A Bruxelles et Eindhoven.

13. *Ardoisières.* Les principales du royaume sont celles du Luxembourg, qui donnent annuellement 4,250,000 ardoises. L'exploitation se fait à Herbeumont, Longlier, Rosières, Martelange, Bertrix; il y a aussi des ardoisières à Couvin, à Chimai, à Solre-sur-Sambre, et des carrières non exploitées à Vieil Salm, à Erneville et Grinchamps, à Sart, et aux environs de Charleroi.

Argent. Voyez *mines d'argent.*

14. *Argile.* On exploite en différentes provinces de l'argile à potier et des argiles d'une nature particulière à Andenne, Védrin, Onhaye, Amai, grand et petit Rechain, Berg-op-Zoom, Tilbourg, Arnhem.

15. *Armes.* Il y a une belle manufacture d'armes à Liége, et d'autres moins importantes à Mons, Enghien, Ath, Tournai, Leuze, Farciennes, Charleroi, Chaufontaine, Gand, Maestricht.

16. *Armoisins.* Il en existe des fabriques à Harlem et Amsterdam.

17. *Azur.* On en fabrique à Amsterdam, Harlem, Anvers, S^{t}-Nicolas.

B.

18. *Bambous.* Arbre de nos colonies, qui croît particulièrement dans les îles de la Sonde, et dont on fait des cannes, dont le commerce est assez avantageux.

19. *Bandages.* Les meilleurs se font à Bruxelles.

20. *Baracans.* On en fabrique à Tournai.

21. *Baromètres.* On en construit à Bruxelles, Gand, Liége, Bruges, Anvers, Bréda, Amsterdam, Delft, Franeker, Hallum.

22. *Bas.* Il y a des fabriques de bas de coton et de laine à Bruxelles, Diest, Anvers, Moll, Arendonck, Gand, Visé, Groningue, Tournai, (etc. 46).

23. *Bas de soie.* On en fabrique à Anvers, Alost, Amsterdam, Harlem (316).

24. *Basins et Démittes.* On en fabrique à Anvers, Opheylissem, Bruges, Moorzele près Courtrai, Bruxelles, Louvain, Enschede, Almelo, Utrecht, Amersfort.

Bateaux. Voyez *chantiers.*

25. *Batiste.* On en fabrique dans les maisons de détention de Gand et de St-Bernard.

26. *Bayes et Carzées.* On en fabrique à Bruxelles, Louvain, Nivelles, Tirlemont, Herenthals, Anvers, Moll, Bruges, Erpion, Renlies, Tilbourg, Hilversum, Delft, Gouda, etc. (133).

27. *Benjoin.* Gomme aromatique qu'on récolte abondamment dans l'île de Sumatra et dans quelques autres de nos colonies.

28. *Bétail.* Il y a dans le royaume, d'après le dernier relevé officiel, 1,896,603 bêtes à cornes, 449,741 chevaux, et 1,303,534 moutons.

29. *Bêtes à cornes.* Celles de Hollande et de Frise se distinguent par leur beauté et par leur grandeur, fruit des excellens pâturages qu'elles y trouvent.

30. *Bêtes à laine.* Les plus estimées sont la race des Ardennes, celles de Flandre et du Texel. Les troupeaux les plus nombreux se trouvent dans les provinces de Luxembourg, de Liége, de Limbourg, de Hollande septentrionale, de Drenthe, de Namur et de Hainaut.

31. *Beurre.* Le plus estimé est celui de Hollande, de Frise, de Limbourg, d'Anderlecht, de Dixmude, Audenaerde, Templeuve, Vechel.

32. *Bezoards.* Pierres qui se trouvent dans le corps de certains animaux. Outre les pierres de Malacca, on recueille encore dans l'île de Borneo, une quantité de Bezoards.

33. *Bijouterie.* On peut estimer la valeur de fabrication de l'orfèvrerie et bijouterie à 4,000,000, et le bénéfice de main d'œuvre, à 500,000 francs. Les meilleurs ateliers de ce genre sont ceux d'Amsterdam, La Haye, Schoonhoven, Bruxelles, Mons, Tournai, Ath, Lessines, Leuze, Perwez, Gand, Anvers, Malines, Bruges, Liége, Namur, Zeyst.

34. *Bismuth.* Il en existe des mines aux environs de Liége.

35. *Blanchisserie Bertholienne* à Menin et Uccle.

36. *Blanchisserie de fil et de toiles.* J'évalue à

6,000,000 de francs le bénéfice de ce genre de travail. Les blanchisseries de Harlem et de Courtrai sont réputées les meilleures du royaume. Anvers blanchit les fils à dentelles avec une rare perfection. Il existe en outre des blanchisseries de toiles et de fils à Bruxelles, Woluwe-St-Étienne, Uccle, Laeken, Ysche, Braine-Lalleu, Turnhout, Oeleghem, Deurne et Borgerhout, Mons, Tournai, Ath, Lessines, Perwez, Moustier, Jemmape, Obourg, Nimy, Chièvres, Brugelette, Tongres-Notre-Dame, Enghien, Steenkerque, petit Rœulx, Cambron, Casteau, Dampremy, Binche, Morlanwelz, Carnières, Battignies, Courcelles, Souvret, Forchies-la-Marche, Gand, Bellem, Audenaerde, Lokeren, Alost, Termonde, Bruges, Harlebeke, Courtrai, Menin, Vlaemertinge, Moorzele, Roulers, Thourout, Ypres, Poperinghe, Amsterdam, Dortrecht, Utrecht, Almelo, Enschede, Hengelo, Delden, etc.

37. *Blancherie de cire*, à Bruxelles, Gand, Anvers, Turnhout, Amsterdam, Dortrecht.

38. *Blanc de plomb.* On en fabrique à Koekelberg, Gand, Namur, Anvers, Amsterdam, Rotterdam (105).

39. *Bleds* (voyez plus haut, page 18). Le froment vient bien dans toutes les provinces, si l'on en excepte une partie de celles de Namur, Liége et Luxembourg, où il est remplacé par l'épeautre.

Bleu d'azur. Voyez *Azur.*

40. *Bleu de Prusse.* On en fabrique à Gand, Meppel (105).

41. *Blondes de fil.* On en fabrique à Courtrai.

42. *Bois et forêts.* On estime la superficie qu'ils occupent à environ 600,000 hectares, et par mille carré dans la province de Luxembourg, à 1762 hectares; dans celle de Hainaut, à 869; dans celle de Brabant méridional, à 740; dans celle de la Flandre occidentale, à 399; dans celle de la Flandre orientale, à 358; dans celle de Limbourg, à 284; dans celle d'Anvers, à 244, et dans celles du Nord, à 90 hectares.

43. *Boisselerie.* On fait un assez grand commerce d'ouvrages en bois, à Thoricourt, Braine-le-Comte, Halle et Spa. Je l'évalue à 500,000 francs.

44. *Bois de charpente.* On en fait un grand commerce à Dortrecht, Zaandam, Edam, Echternach, Bastogne, et dans plusieurs endroits des provinces de Liége, Namur et Luxembourg.

45. *Boëtes de montre.* On en fabrique à Bruxelles.

46. *Bonneterie de laine, de fil et de coton.* On en fabrique à Bruxelles, Diest, Anvers, Moll, Arendonk, Tournai, Ath, Lessines, Leuze, Perwez, Blaton, Raucourt, Châtelet, Gilly, Wiers, Jumetz, Mont-sur-Marchienne, Marchienne-au-Pont, Fleurus, Familleroux, Binche, Frasnes Buisenal, Gand, Termonde, Herve, Visé, Groningue. J'évalue cette fabrication à 6,000,000, et le bénéfice d'industrie et de salaires à 3,000,000 de francs.

47. *Borax.* Il en existe des fabriques à Amsterdam et Rotterdam.

48. *Bouchons de Liége.* Le centre de ce commerce est à Bruxelles et à Rotterdam.

Bourrelerie. Voyez *Sellerie.*

49. *Boutons.* On en fabrique à Bruxelles, Bruges, Namur, Gand, Anvers, Amsterdam.

50. *Brasseries.* Il y a des brasseries dans plus de 1500 communes du royaume, et en estimant que chaque individu consomme pour 5 centimes de bière par jour, le total de cette fabrication s'éleverait à 100,375,000 francs par an. Les brasseries qui se distinguent par l'excellence de leurs produits sont celles de Bruxelles, Louvain, Tirlemont, Hougaerde, Diest, Anvers, Malines, Lierre, Gand, Wetteren, Deynze, Menin, Bréda, Eindhoven, Nimègue, Gouda, Deventer.

Briqueteries. Voyez *tuileries.*

51. *Brocards.* On en fabrique à Amsterdam, Harlem.

Broderie. Voyez *passementerie.*

52. *Bronzes dorés.* Il en existe des manufactures à Tournai, Bruxelles et Gand, dont le produit annuel peut être évalué à 100,000 francs.

53. *Broches à filer.* On en fabrique à Mons, Havré, Haine-Saint-Paul (284).

54. *Brosses.* On en fabrique à Bruxelles, Anvers, Gand, Bruges, Isenghien (284).

55. *Bruyères.* Les provinces dans lesquelles se trouvent les plus vastes bruyères sont celles de Brabant septentrional, de Gueldre, d'Anvers, d'Utrecht, de Drenthe et de Groningue. On a calculé que le défrichement de nos bruyères pourrait fournir en produits agricoles, un revenu de 20 à 40,000,000 de fr.

56. *Buffleterie*, à Bruxelles (327).

C.

57. *Cacao.* L'île de Surinam est celle de nos colonies où l'on récolte le cacao. On estime le produit de cette culture à 791,000 livres par an.

58. *Caféteries.* L'île de Java produit environ 1,000,000 de livres de café par an, et la colonie de Surinam, 1,930,000 livres.

59. *Cailloux transparens.* On trouve de ces cailloux recherchés par les lapidaires, à Fleurus, Tongrinnes et Lochem.

60. *Calamine.* On trouve la calamine dans les cantons de Limbourg, d'Aubel et aux environs de Flône, province de Liége. La plus belle est celle de la vieille Montagne, commune de Moresnet. L'extraction annuelle est d'environ 1,500,000 livres, valeur de 90,000 francs, et le bénéfice net de 60,000 francs.

61. *Calcographie.* A Gand, Bruxelles, Amsterdam.

62. *Calicots.* On en fabrique à Bruxelles, Gand, etc. (335)

63. *Calmande.* On en fabrique à Bruxelles, Amsterdam (133).

64. *Calmouck.* On en fabrique à Leyde, Tilbourg, etc. (133).

65. *Camelot.* Se fabrique à Bruxelles, Tournai, Leyde, Amsterdam, etc. (133).

66. *Campêche* (bois de). Surinam en produit beaucoup. Cette colonie en livre au commerce environ 150,000 livres par an.

67. *Camphre.* L'île de Sumatra produit le meilleur camphre connu ; la presqu'île de Malacca et l'île de Bornéo en fournissent aussi beaucoup. On prépare le camphre à Amsterdam.

68. *Canelle.* Elle vient dans nos colonies de Java et de Ceylan.

69. *Canevas.* On en fabrique à Meppel, etc. (334)

70. *Cardes à carder.* On en fabrique à Binche, Malines, Gand, Verviers (284).

71. *Carrossiers.* Les principaux établissemens de ce genre sont à Bruxelles, La Haye et Gand.

72. *Carrières.* Il existe des carrières dans les provinces de Brabant méridional, de Limbourg, de Liége, de Hainaut, de Namur et de Luxembourg. Les objets d'extraction sont : le marbre, le porphyre, le grès à paver, les pierres de taille et à bâtir, les pierres à chaux, pierres à digues, pierres meulières, pierres à fusil, ardoises, pierres à rasoirs, pierres à faux, etc. Voyez plus haut page 28.

73. *Cartes à jouer.* On en fabrique à Bruxelles, Anvers, Tournai, Dinant, Liége, Gand, Bois-le-Duc, Bréda, Amsterdam, Grevenmacheren. En supposant un jeu de cartes par individu, cette fabrication doit produire 1,100,000 francs.

74. *Carton.* On en fabrique à Gand, Mons, Bruxelles, Louvain, Dinant, Zaandam et dans plusieurs endroits de la Gueldre (241).

75. *Casimirs.* On en fabrique à Verviers, Dolhain-Limbourg, Hodimont, Liége, Maestricht, Vaels, Bruxelles, Tilbourg, Tournai (133).

76. *Cendres.* Celles de tourbes forment un objet de commerce assez considérable dans les provinces du Nord. Dans celles du midi on fait aussi quelque commerce de cendres de bois pour les blanchisseries et la fumure des terres.

Céruse. Voyez *Blanc de plomb.*

77. *Chandelles et bougies.* On fabrique des chandelles dans presque toutes les villes et dans la plupart des bourgs du royaume; la fabrique des bougies est bornée aux grandes villes. En supposant qu'un cinquième de la population fait usage de chandelles ou de bougies, et en évaluant la consommation annuelle à 10 francs par tête, on aurait une valeur de fabrication de 11,000,000 de francs.

78. *Chantiers de construction.* Les plus considérables du royaume sont ceux de Helvoetsluis et de Zaandam; il y a aussi des chantiers à Delfshaven, Amsterdam, Rotterdam, Dortrecht, Hoorn, Edam, Flessingue, Dokkum, Harlingen, Anvers, Ostende, Hindelopen, Stavoren, et pour la navigation intérieure, à Bruges, Gand, Baesroode, Eecloo, Lovendeghem, Everghem, Tournai, Bruxelles, Namur, Dinant, Liége, Chokier, Moordrecht.

79. *Chanvre.* Il se cultive particulièrement dans les provinces de Namur, de Liége, de Luxembourg et de Hollande; les autres provinces produisent du chanvre en moindre quantité.

80. *Chapelleries.* A Bruxelles, Nivelles, Louvain, Vilvorde, Anvers, Brecht, Contich, Malines, Lierre, Turnhout, Herenthals, Hoogstraeten, Moll, Casterlé,

Mons, Tournai, Ath, Perwez, Enghien, Charleroi, Châtelet, Jumetz, Binche, Gosselies, Seneffe, Chimai, Namur, Dinant, Walcourt, Gand, Renaix, St-Nicolas, Ninove, Lokeren, Alost, Bruges, Thourout, Thielt, Poperinghe, Courtrai, Roulers, Isenghien, Eindhoven, Loenhout, Oirschot, Bréda, Herve, Liége, Amsterdam, Rotterdam. On peut porter à 6,000,000 le produit de la chapellerie et la somme des salaires et bénéfices à 2,000,000 de francs.

Charbon de terre. Voyez *Houille.*

81. *Chardon à carder.* On le cultive dans les provinces de Brabant septentrional et méridional, de Liége, de Limbourg, de Zélande et de Hollande, particulièrement dans les environs de la Brielle, Tholen, Tilbourg et Verviers.

82. *Chaudronnerie.* A Bruxelles, Malines, Turnhout, Poppel, Herenthals, Anvers, Mons, Ath, Antoing, Lessines, Leuze, Perwez, Mons, Enghien, Braine-le-Comte, Charleroi, Châtelet, Gilly, Fontaine-l'Évêque, Gosselies, Dinant, Gand, Bruges, Amsterdam, Rotterdam (152).

83. *Cheminées.* On fabrique des plaques de cheminées en fer à Couvin, Gand, etc., voyez *Fer de fonte.*

84. *Chevaux.* Les races de Frise et des Ardennes sont justement renommées. Les chevaux de labour du Brabant, de la Flandre, de Zélande et de Gueldre sont forts et beaux.

85. *Chèvres.* On en élève peu dans le royaume. Dans

les Ardennes, il y a deux troupeaux de chèvres du Tibet.

86. *Chicorée.* On la cultive en grand dans plusieurs cantons des provinces de Hainaut, de Liége, et de Limbourg, et aux environs de Steenwyk en Hollande. On fabrique du café de chicorée à Liége, Bruxelles, Gand, Maestricht, Tournai, Lessines, Haag près Bréda, Noordwyk-Binnen, Dokkum. J'ignore quelle est à présent la consommation de cette denrée, mais en 1813, elle donnait une valeur de 20,000 francs.

87. *Chocolat* (fabrique de). A Anvers, Bruxelles, Gand, Tournai, Luxembourg, Amsterdam, Middelbourg.

88. *Cinabre* (fabrique de). A Amsterdam, Krommene, Vonêche.

89. *Cire* (commerce de). A Anvers, Bois-le-Duc, Tournai, Ath, Bruxelles, Luxembourg, Dinant, Liége, Gand, Naarden, Schyndel, Zwol, Deventer, Aalten. On exporte aussi beaucoup de cire de nos colonies de Timor, Bornéo, et Sumatra (1).

90. *Cire à cacheter.* On en fabrique à Bruxelles, Liége, Tournai, La Haye.

91. *Ciselure.* A Gand, Bruxelles, Seraing, Poperinghe, Amsterdam.

92. *Clouterie.* Les principales sont à Charleroi, Châtelet, Gosselies et Liége. Il y en a d'autres à Mont sur-Marchienne, Lodelinsart, Fontaine-l'Évêque, Marcienne-au-Pont, Montigny-le-Tilleul, Montigny-sur-Sambre, Jumetz, Fayt, Marbais, Jamioulx, Lob-

bes, Namur, Spontin, Annevoie, Andenne, Mariembourg, Berzée, Gourdine, Hansinne, Lanneffe, Rognée, Silenrieux, Tarcienne, Amsterdam; j'évalue le produit annuel des clouteries à 6,000,000, dont le prix de la main-d'œuvre fait à peu près les trois quarts, et procure un bénéfice de 4,500,000 francs.

93. *Coating.* On en fabrique à Bruxelles, Gand, Audenaerde, Eecloo, Lierre, Herenthals, Charleroi, Inghem, Bruges, Menin, Cortemarcq, Neuve-Église.

94. *Cobalt.* On en exploite dans les environs d'Enghien.

95. *Cocos* (noix de). On en récolte en grande quantité dans les îles de Banda, dans celle de Java et dans quelques autres de nos colonies.

96. *Colle-forte et ordinaire.* On en fabrique à Anvers, Bruxelles, Namur, Gand, Liége, Stavelot, Daelhem, Luxembourg, Groenlo, Doesbourg, Nimègue, Lochem, Zutphen, Wensterswyk, Zaandam.

97. *Colle du pays.* On en fabrique à Anvers, et dans la plupart des villes de la Belgique.

98. *Colza.* Cette plante oléagineuse vient dans presque toutes les provinces, mais particulièrement dans celles des Deux Flandres, de Hainaut, de Brabant méridional, de Frise, de Groningue, d'Utrecht et de Gueldre. (Voyez plus haut page 24).

99. *Corderies.* A Anvers, Boom, Lierre, Baesroode, Gand, Termonde, Alost, Ninove, Lokeren, Tournai, Ath, Lessines, Leuze, Perwez, Frameries, Hamme,

Bruges, Ostende, Nieuport, Tholen, Flessingue, Middelbourg, Amsterdam, Rotterdam, Delfshaven, Gouda, Hoorn, Enkhuizen, Zaandam, Oudewater, Alkmaer, Dortrecht, Montfort, Bodegrave, Nimègue, etc. En estimant que les différentes corderies occupent 2000 ouvriers, le total de cette fabrication pourra s'élever à trois millions, et les bénéfices à environ 2,400,000 francs.

100. *Cordes de boyaux.* On en fabrique à Amsterdam, Bruxelles, Liége.

101. *Corne* (ouvrages en). On en fabrique à Bruxelles, Gand, Liége, Utrecht.

102. *Corroieries.* A Bruxelles, Louvain, Nivelles, Anvers, Malines, Turnhout, Herenthals, Grobendonck, Hoogstraeten, Nodderwyk, Welde, Beerse, Gheel, Casterlé, Minderhout et Desschel, Mons, Tournai, Nimy, Chièvres, Charleroi, Châtelet, Jumetz, Binche, Morlanwelz, Gosselies, Fleurus, Seneffe, Felui, Thuin, Ham-sur-Heure, Marbais, Donstienne, Ragnies et Strée, Gand, Audenaerde, Deynze, Termonde, Alost, Bruges, Wervick, Courtrai, Menin, Furnes, Ypres, Namur, Dinant, Liége, Stavelot, Hui, Luxembourg, Amsterdam, Zutphen, Arnhem, Leeuwarden, etc. (327).

Cotonnades. Voyez *Siamoises.*

103. *Cotonneries.* Dans nos colonies de Java, de Surinam et de Celèbes. Les cotons de cette dernière sont les plus estimés.

104. *Cotonnettes.* On en fabrique à Bruxelles, Nivelles, Braine-Lalleu, Gand, Saint-Nicolas, Tamise,

Eecloo, Renaix, Lokeren, Bruges, Ypres, Courtrai, Menin, Tournai, etc. (335).

105. *Couleurs* (fabriques de). A Amsterdam, Bloemendael, Rotterdam, Dortrecht, Krommene, Utrecht, Meppel, Thiel, Alphen, Harlem, Roygem, Loppemeer, Overveen, Bois-le-Duc, Bruxelles, Anvers, Gand, Saint-Nicolas.

106. *Couperose*. On en fabrique à Védrin, Vonêche, Verviers, Liége, Bruxelles.

107. *Coutelleries*. Il y avait en 1812 97 établissemens de ce genre dans la province de Hainaut, et 64 dans celle de Namur; il y a encore des coutelleries à Namur, Gembloux, Dinant, Bruxelles, Nivelles, Mons, Tournai, Perwez, Ath, Lessines, Leuze, Enghien, Charleroi, Châtelet, Gilly, Jumetz, Binche, Carnières, Gosselies, Viesville, Fleurus, Nalinnes, Gand, Lierre, Bois-le-Duc, Sittard, Schaegen. J'évalue le produit annuel des coutelleries à 6,000,000, le bénéfice des salaires et de fabrication à 4,750,000 francs.

108. *Coutils* (fabrique de). A Bruxelles, Turnhout, Lokeren (133).

109. *Couvertures de laine*. On en fabrique à Bruxelles, Malines, Eecloo, Zele, Bruges, Peruwelz, Leyde, Kampen (46).

110. *Couvertures de coton*. On en fabrique à Bruxelles, Tournai, Termonde, Renaix (46).

111. *Crin* (étoffes de). A Bruxelles.

112. *Cristaux* (fabrique de). A Vonêche. On peut

évaluer le prix de la fabrication à environ 30,000 fr. par an.

113. *Cristaux* (taille de). A Bruxelles, Liége, Gand, Anvers. Cette industrie triple la valeur du cristal brut, et présente un bénéfice au moins de 60,000 francs.

Cuirs cirés. Voyez *Toiles cirées*.

114. *Cuirs d'Angleterre*. On fabrique de ce demi-velours à Bruges, etc.

115. *Cuirs dorés*. On en fabrique encore à Malines, où jadis ces fabriques ont pris naissance et formé un objet de commerce très-lucratif.

116. *Cuivre*. On travaille le cuivre dans la plupart des villes des Pays-Bas, surtout à Namur, Dinant, Malines, Nimègue, Schoonhoven (152).

D.

117. *Damas*. On en fabrique à Amsterdam.

118. *Dentelles*. On distingue spécialement trois sortes de dentelles, dites de Bruxelles, de Malines et de Valenciennes. Cette fabrication est fort déchue de ce qu'elle était autrefois, et l'on peut estimer le nombre d'ouvrières qu'elle occupe à 50,000, d'où il résulte que, si chaque ouvrière gagne seulement 80 centimes par jour, cette branche d'industrie donnera en bénéfices de salaires seuls, plus de 12,000,000 de francs. On fabrique des dentelles à Bruxelles, Halle, Nivelles, Anvers, Malines, Lierre, Turnhout, Moll, Gheel, Herenthals, Casterlé, Mons, Enghien, Bar-

bançon, Binche, Chimai, Bruges, Ypres, Menin, Poperinghe, Courtrai, Messines, Warneton, Meulebeke, Gand, Grammont, Lokeren, Alost, Wetteren, Tamise, Termonde, Maseyck, Rekhem, Weerdt, Liége, Namur, Marche-en-Famenne, Harlem.

119. *Dés à coudre.* On en fabrique à Utrecht, Liége, etc. (284).

120. *Diamans.* On en trouve dans l'île de Borneo.

Draps. Voyez *Étoffes de laine.*

121. *Drogueries.* On cultive beaucoup de plantes médicinales à Hobocken, en Hollande, et dans nos colonies asiatiques.

E.

122. *Eau de Cologne.* On en fabrique à Ixelles.

123. *Eau-forte.* On en fabrique à Bruxelles, Verviers, Amsterdam, Rotterdam (2).

124. *Eaux minérales.* Il en existe des sources dans les communes de Spa, Chaufontaine, Hui, Stavelot, Bilsen, Tongres, Vaels, Brée, Sirault, Mont-Saint-Aubert, Fontaine-l'Évêque, Marimont.

125. *Ébène* (bois d'). On le trouve abondamment dans les îles de la Sonde.

126. *Ebénisterie.* Dans la plupart des villes du royaume, particulièrement à Bruxelles, Louvain, Mons, Ath, Tournai, Solre-Saint-Géry, Gand, Lovendeghem, Bruges, Liége, Namur, Amsterdam, La Haye.

127. *Encre.* On en fabrique à Bruxelles, Liége, Amsterdam.

128. *Encre de la Chine.* On en fabrique à Amsterdam.

129. *Épiceries.* Dans toutes nos colonies asiatiques. Voyez les nos 68, 169, 170, etc.

130. *Épingles.* On en fabrique à Bruxelles, Malines, Mons, Gand, Alost, St-Nicolas, Maestricht, Vaels, Venloo, Bois-le-Duc, Rotterdam, Utrecht (152).

131. *Estame* (fabrique de fil d'). A Bruxelles, Anvers, Gand, Bruges, Leyde, Amsterdam, Bolsward, Hattem, etc.

132. *Etaineries.* A Bruxelles, Liége, Malines, Ath, Tournai, Gand, Bruges, Arnhem, Amsterdam, Rotterdam, Utrecht.

133. *Étoffes de Laine* (manufactures de draps ou d'autres). Je crois qu'on peut sans exagération estimer à 20 francs par tête la consommation annuelle des draps, casimirs, serges, camelots et autres étoffes de laine, ce qui fait pour 5,500,000 individus une valeur de 110,000,000 de francs. Nos fabriques fournissent au moins le tiers des objets consommés, et si l'on porte aussi à un tiers de cette somme la valeur d'exportation, on aura pour total de fabrication 73,333,332 dont les deux tiers, c'est-à-dire 48,888,888 francs peuvent être réservés pour le prix de la main-d'œuvre, bénéfice et salaire de cette industrie. Les principales fabriques sont à Verviers, Dolhain-Limbourg, Francomont, Ensival, Hodimont,

Liége, Daelhem, Herve, Theux, Stavelot, Rechain, Dison, Lambermont, Goe, Membach, Bruxelles, Nivelles, Louvain, Tirlemont, Braine-Lallen, Wauthier-Braine, Maestricht, Ruremonde, Vaels, Horst, Gennep, Loenhout, Herenthals, Hoegstraeten, Welde, Gheel, Moll, Casterlé, Minderhout et Desschel, Baelens, Oostmael, Mons, Charleroi, Châtelet, le Val-Trahegnies, Gosselies, Erpion, Renlies, Thuin, Ath, Namur, Dinant, Walcourt, Couvin, Rethi, Bois-le-Duc, Tilbourg, Oosterwyk, Geldrop, Eindhoven, Mierlo, Bréda, Oosterhout, Bruges, Cortemarcq, Ypres, Poperinghe, Mouscron, Neuve-Église, Gand, Audenaerde, St-Nicolas, Eecloo, Luxembourg, Esch, Arlon, la Rochette, Diekirch, Echternach, Vianden, Neufchateau, Bastogne, Amsterdam, Rotterdam, Delft, Leyde, Naerden, Utrecht, Amersfort, Bolsward, Deventer, Groningue, Meppel, Huizen, Nimègue, Arnhem.

Etoffes de soie. Voyez *Soieries.*

Étoffes d'or et d'argent. Voyez *Brocards.*

F.

134. *Fayenceries.* A Bruxelles, Molebeek, Louvain, Andennes, St-Servais, Luxembourg, Esch, Arlon, Echternach, Nimy, Tournai, Marcq, Binche, Chimai, Liége, Bornhem, Oostmaelen, Gand, Berg-op-Zoom, Oosterhout, Amsterdam, Delft. On peut évaluer le total de cette fabrication à 1,500,000 et le bénéfice aux $\frac{9}{10}$, ou 1,350,000 francs.

135. *Faux*, *faucilles*, *scies*. Celles de Cinei sont très-estimées (323).

136. *Fenderies*. A Marcienne-au-Pont, Montigny-le-Tilleul, Salzines, le Mazy, Burnot, Maizeret, Thon, Ivoir, Marchin, Aiwailles, Annevoie et Rouillon, Rivière, Moulin, Samson, Chenée, Marche-en-Famenne, la Rochette (154).

137. *Fer blanc*. Il en existe douze fabriques à Hui, et Chenée (154).

138. *Ferblanterie*. A Hui, Chenée, Mons, Ath, Lessines, Leuze, Perwez, Charleroi, Châtelet, Binche, Fontaine-l'Évêque, Gosselies, Fleurus, Namur, Marchin, Dilling, Solre-sur-Sambre, Amsterdam, Zeyst, etc. (154).

139. *Fer de fonte* (ouvrages en). A Namur, Couvin, Liége, Hui, Herstal, Seraing, Mons, Beaumont, St-Denis, Charleroi, Goignies, Mont-Ste-Geneviève, Montigny-sur-Sambre, Bologne, Bruxelles, Clabbeek, Wais, Berchem-Ste-Agathe, Yette, Gand, Dentichem, Deventer, Amsterdam, Zwol, Overschie (154).

Fil (fabrique de). Voyez *Filature de lin*.

140. *Fil à dentelles* (fabrique de). A Bruxelles, Malines, Anvers, Bruges, Heule, Courtrai, Harlem (144).

Fil de fer et de laiton. Voyez *Tréfilerie*.

141. *Fil d'or et d'argent*. On en fait à Amsterdam.

142. *Filature de coton*. A Bruxelles, Anderlecht, Berchem-Ste.-Agathe, St.-Josse-ten-Noode, Diest, Braine-Lalleu, Genappe, Etterbeek, Rouge-Cloître,

Ophain, Malines, Lierre, Herenthals, Rume, Mons, Tournai, Ath, Templeuve, Leuze, Perwez, St.-Denis en Hainaut, Namur, Dinant, Gand, St.-Nicolas, Tronchiennes, Mouscron, Bois-le-Duc, Eindhoven, Enschede, Dortrecht, Amsterdam, Huizen, etc. C'est par les registres des douanes qu'il faudrait vérifier la quantité de coton qui se manufacture dans le royaume. On peut l'évaluer approximativement par le nombre d'ouvriers employés à cette branche d'industrie, qui d'après cette base me paraît devoir donner un produit de 27,000,000 fr., et un bénéfice de fabrique et de main-d'œuvre de 9,000,000 de francs.

143. *Filature de laine.* A Tournai, Ath, Leuze, Perwez, Charleroi, Châtelet, Gilly, Jumetz, Lodelinsart, Farciennes, Courcelles, Souvret, le Val-Trahegnies, Gosselies, Waufercée, Fleurus, Ransart, Pont à Celles, Bruges, Poperinghe, Menin, Diest, Turnhout, Loon op Zand, Liége, Herve, Franeker, Veenendaal, Hattem, etc.

144. *Filature de lin.* Elle forme dans nos provinces méridionales et dans les provinces agricoles du nord, l'occupation de la plupart des femmes pendant la saison rigoureuse. On fabrique du fil à coudre et autres usages à Bruxelles, Louvain, Nivelles, Mons, Tournai, Ath, Leuze, Perwez, Petit Enghien, St.-Pierre Capelle, Silly, Marcq, Steenkerque, Toricourt, Blandain, Lessines, Binche, Gand, Termonde, Eecloo, Alost, Tronchiennes, Lokeren, Wevelghem, Bruges, Courtrai, Menin, Mouscron, Ghistelles, Ypres, Heule, Anvers, Malines, Wervick, Bois-le-

Duc, Hilvarenbeek, Vechel, Herkenroode, Dortrecht, Harlem, Tholen, Gouda, Fosses. La filature et les fabriques de fil offrent un bénéfice de main-d'œuvre et de salaires d'environ 40,000,000 de francs.

145. *Filoselle.* On fabrique des bas de filoselle à Anvers, Eekeren, Harlem, Naarden, Utrecht (316).

146. *Flanelle.* On en fabrique à Gand, St.-Nicolas, Renaix, Tamise, Lokeren, Maestricht, Bruges, Mouscron, Courtrai, Meulebeke, Menin, Moll, Tournai (133.)

147. *Fleurs.* Elles forment un objet de commerce en Hollande, surtout à Harlem, Noordwyk, Hillegom, Alkmaer et Uitgeest.

148. *Fleurs artificielles.* A Bruxelles (245).

Fonderies de fer. Voyez *Fer de fonte.*

149. *Fonderies de caractères.* A Bruxelles, Harlem.

150. *Fonderies de canons.* A Liége, Middelbourg, La Haye, Amsterdam, Aarle-Rixtel.

151. *Fonderies de cloches.* A Bruxelles, Louvain, Aarle-Rixtel.

152. *Fonderies de cuivre.* A Namur, Anthée, Bruxelles, Anvers, Arnhem, Amsterdam. Le produit des fonderies de cuivre et de laiton, de la chaudronnerie, et des autres fabriques qui ont le cuivre et le laiton pour objet, peut être évalué à 4,000,000 de francs.

153. *Forgerie.* C'est une des branches d'industrie les plus importantes du royaume, qui sous l'empire français livrait au commerce un produit annuel de

75,000,000 de livres de fer. Les circonstances en ont réduit la fabrication à environ 500,000 quintaux de fer brut, et 100,000 quintaux de fonte, ce qui en évaluant le fer raffiné à 20, et le fer de fonte à 6 francs le quintal, donne un total de 10,600,000 francs, que met dans la circulation l'exploitation des fers et leur vente. Il y a dans les provinces de Namur, de Hainaut, de Liége, et de Luxembourg, 93 hauts-fourneaux, 206 forges et affineries, 68 martinets, 19 fonderies, 17 laminoirs, et 12 fabriques de fer-blanc.

154. *Forges* ou *affineries de fer.* Annevoie et Rouillon, Anseremme, Evrehaille, Rivière, Moulin et Warnant, Weillen, Ivoir, Halma, Maiseret, Mozet, Thon et Samson, Biesmes, Denée, Graux, Profondeville, Saint-Gérard, Mazy, Bossu-en-Fagne, Couvin, Silenrieux, Thy-le-Château, Thy-le-Baud'huin, Vogenée, Walcourt, Yves, Burnot, Barvaux, Marchin, Sautour, Mariembourg, Clabbeek, Bousval et Wais, Charleroi, Gougnies, Aiseaux, Morlanwelz, Chimai, Marchienne-au-Pont, Montigny-le-Tilleul, Montigny-sur-Sambre, Ham-sur-Heure, Barbançon, Beaumont, Rance, Renlies, Fontaine-l'Évêque, Villers-la-Tour, Lompret, Montbliard, Virelles, Froid-Chapelle, Sart-la-Buissière, Solre-Saint-Géry, Marche-lez-Dames, Acos, Theux, Aiwailles, Bologne, Dieupart, Saint-Hubert, Dommeldange, Almerotte, Mellier, Orval, Schleyden, Anzenbourg, Berbourg, Beaufort, Chiny, Biourge, Étalle et Bazenol, Châtillon, Épioux, Géronville, Ethe et Belmont, Habai, Chanli, Grand-Voir, S^{t}-Léger, Overschie, Schoon-

hoven, Keppel. Les affineries fabriquent annuellement pour 10,000,000 de francs en fer brut, qui, entre les mains des serruriers, maréchaux, cloutiers, forgerons, quincailliers, armuriers, couteliers, etc., acquiert une valeur commerciale de 40,000,000 de francs.

155. *Foulerie en laine.* A Bruxelles, Anderlecht, Saint-Gilles-lez-Bruxelles, Weerde, Bruges, Gand, Limbourg, Leyde, Zaandam, Zutphen, etc.

156. *Fourneaux* pour la fonte de la mine de fer. Dans les communes de Rouillon et Annevoie, Bouvigne, Houx, Onhaye, Rivière, Monia et Waulsort, Warnant, Andennes, Mozet, Thon et Samson, Lustin, Wepion, Couvin, Bossu-en-Fagne, Gourieux, Nismes, Florennes, Saint-Aubin, Stave, Roly, Sautour, Gomezée, Mariembourg, Hansinelle, Morialmé, Silenrieux, Thy-le-Château, Vogenée, Yves, Rieudotte, Heyde, Masblette, Dieupart, Ethe et Belmont, Almerotte, Mafle, Marche-en-Famenne, Orval, Rollingen, Romnout, Ansenbourg, Bissen, Halma, Fischbach, Chiny, Habai, Jamoigne, Sart-la-Buissière, Séloigne, Senenne, Sept-Fontaines, Solre-S^t^-Géry, Grivegnée, Aiwailles, Vezin, Marche-les-Dames, Chimai, Fontaine-l'Évêque, Marimont, Macon, Lernes.

157. *Fours à chaux.* A Tournai, Vaulx, Antoing, Bruyelles et Hollain, Gaurain-Ramecroix, Cuesme, Jemmapes, Obourg, Nimy, Brugelette, Lens, Baudoue, Cambron, Casteau, Saint-Vaast, Strepy, Soignies, Écaussines d'Enghien, Horrues, Boussu, S^t^-

Ghislain, Arquennes, Felui, Bonges, Warneton, Harlingen, Workum, Makkum, Alphen, Katwyk-sur-mer, Wensterswyk.

158. *Frises*, *frisettes*. On en fabrique à Bruges, Neuve-Église, Tilbourg, Bruxelles, Gand, Amsterdam, etc. (133).

159. *Fromages*. Les plus renommés sont ceux de Hollande, de Limbourg et de Loo, en Flandre. On évalue l'exportation du fromage à plus de 5,000,000 de francs par an.

160. *Fruits*. Ils viennent dans toutes les provinces, mais particulièrement dans celles du midi, et dans la Gueldre, surnommée le verger de la Hollande.

161. *Futaine*. On en fabrique à Anvers, Utrecht, Amersfort (133).

G.

162. *Ganterie*. A Mons, Ath, Herve, Bruxelles, Gand, Zeyst.

163. *Garance*. On la cultive dans une grande partie de la Zélande, et dans quelques cantons des provinces de Hollande, Limbourg, Flandre, Anvers et Brabant septentrional (voyez page 24). Il y a des fabriques et des moulins à Garance, à Middelbourg, Goes, Ziérickze, Tholen, Brouwershaven, Ardenbourg, Maestricht, Hasselt-sur-la-Demer, Oorderen, Rotterdam, Zaandam.

164. *Gaude*. On la cultive dans le pays de Waes, Flandre orientale.

165. *Gaz.* On extrait à Bruxelles et La Haye du gaz hydrogène pour l'éclairage des rues et des habitations.

166. *Gaze.* Étoffe qui se fabrique à Liége, Bruxelles, Amsterdam.

167. *Genièvreries.* Il y a des distilleries de genièvre dans plus de 500 communes du royaume; leur produit annuel peut être évalué à 40,000,000 de francs. Les plus considérables se trouvent à Schiedam, Rotterdam, Delft, Delftshaven, Amsterdam, Weesp, Hasselt, Maestricht, Weerdt, Bruxelles, Louvain, Hougaerde, Tirlemont, Nivelles, Wavre, Braine-le-Comte, Quaregnon, Assche, Montaigu, Moulbaix, Ixelles, Lembeek, Londerzeel, Yette, Aerschot, Anvers, Lillo, Eekeren, Boom, Lierre, Aertselaere, Capellen, Malines, Bornhem, Willebroek, Turnhout, Heist-op-den-Berg, Herenthals, Westerloo, Hoogstraeten, Arendonk, Tournai, Ath, Lessines, Leuze, Perwez, Mons, Cuesmes, Nimy, Chièvres, Attre, Enghien, Marcq, Petit-Rœulx, Lens, Baufe, Herchies, Rœulx, Soignies, Tubize, Thisselt, Herselt, Gand, Deynze, Bruges, Dixmude, Warneton, Haerlebeke, Thielt, Bois-le-Duc, Harlingen, Aalten, Wensterswyk, Franeker, Leeuwarden.

168. *Gibier.* Il n'y a de gros gibier que dans les provinces de Namur, Liége, Hainaut et Luxembourg; on y trouve des sangliers, des chevreuils, et du petit gibier en abondance.

Gingans. Voyez *Toiles à carreaux.*

169. *Gingembre.* On le cultive dans l'île de Java, dont il est une des principales productions.

170. *Girofflier.* Arbre qui vient dans l'île d'Amboine, où l'on récolte environ 690,000 livres de clous de girofle par an. Pour augmenter la valeur de cet arbre précieux, la compagnie des Indes orientales avait fait extirper tous les girofliers des îles de Céram, Boro, Manicpa, Oma, Honimoa, Banao, Ceramlaut et autres de l'Archipel.

171. *Gomme.* L'arbre à gomme se cultive dans nos colonies d'Afrique.

172. *Goudron.* On en fabrique à Bruxelles, Anvers, Amsterdam, Harlingen.

173. *Granit.* Espèce de marbre qu'on exploite à Ligny, Velaines, Glabeek.

174. *Gravure.* Elle est exercée avec distinction à Bruxelles, Gand, Anvers, Tournai, Bruges, Liége, Malines, Amsterdam, Rotterdam, Gorinchem.

175. *Grès* (carrières à). A Blaton et Roucourt, Quevaucamps, Basècles, Mons, Obourg, S^t^-Denis, Flemalle-la-Grande, Peruwelz, Leuze, Marquain, Ramecroix, Hui, Theux, Rolduc, Quenast, Tourneppe, Molembais, Sart-Moulin, Braine-Lalleu. (Voyez page 28.)

176. *Grottes à stalactites.* Il y a dans la province de Namur, trois grottes renommées; celle de Han est majestueuse, celle de On pittoresque, et celle de Freyr remarquable par l'abondance et la variété des stalactites, et par l'élévation prodigieuse de ses stalagmites.

177. *Gypse ou plâtre* (carrière de). A Diekirck, Mertert, Couteren, Remich, Steinsel. (Voyez p. 28.)

178. *Horlogerie.* Les pendules qu'on fabrique à Herstal, Herve et en Frise, sont un objet de commerce assez important, mais le principal bénéfice de l'horlogerie est tout en salaires et en main-d'œuvre. On compte environ 1500 horlogers répandus dans toutes les provinces, qui vivent des réparations qu'exigent journellement les montres et les pendules. On peut évaluer leur bénéfice à 2,000,000 de francs. Les principaux horlogers sont établis à Bruxelles, Tournai, Mons, Liége, Ostende, Middelbourg, Amsterdam, Sittard, Sneek.

179. *Houblon.* Il est cultivé en grand dans les environs de Poperinghe et d'Alost, sur une grande étendue de terrain, qui présente un diamètre de trois quarts de lieue. On le cultive aussi dans les provinces de Liége, d'Anvers, de Brabant méridional, de Limbourg, de Gueldre, et aux environs de Bréda. Voyez page 24.

180. *Houille* (mines de terre—). A Tamines, Moignelée, Namur, Ligny et Velaines, Auvelois, Jemmape-sur-Sambre, Floreffe, Malonne, Moustier, Soye, Florifoux, Flawine, Falisolle, Ham-sur-Sambre, Mornimont, Franière (181).

181. *Houille* (mines de). On en exploite annuellement 56,700,000 quintaux métriques, qui évalués à 40 centimes le quintal, donnent un bénéfice de 22,680,000 francs, non compris celui du transport, qui est presqu'égal au bénéfice d'extraction. Les mines de houille sont situées dans les provinces de Hainaut, de Namur, de Liége et de Limbourg, à Mons, Cuesmes,

Jemmape, Eugies, Paturages, Frameries, Rœulx, St.-Vaast, Houdeng-Aimeries, Gougnies, Houdeng et Trivières, Strepy, Quaregnon, Wasmes, Warquignies, Charleroi, Châtelet, Chatelineau, Jumetz, Mont-sur-Marchienne, Lodelinsart, Farciennes, Goegnies, Dampremy, Lambusart, Prêles, Morlanwelz, Carnière, Haine St.-Pierre, Marchienne-au-Pont, Courcelles, Souvret, Viesville, Ransart, Waufercée, Fleurus, Fayt, Dour, Jambes, Erpent, Genli, Haine St.-Paul, Hornu, Baisieux, Boussu, Elouges, Binche, Gilli, Marimont, Montigny-le-Tilleul, Montigny-sur-Sambre, Marcinelle, Chapelle-Herlaimont, Andenne, Sclayn, Borsu, Rolduc, Seraing, Soleilmont, Ans et Glain, Grace, Herstal, Herve, Gosselies, Flône.

182. *Huile de colza et de lin.* On peut évaluer à 30,000,000 de francs les huiles fabriquées dans le royaume, et le bénéfice de main-d'œuvre et de commerce à 20,000,000 de francs. Il y a des fabriques d'huile dans la plupart des communes des provinces de Flandre, et de l'arrondissement de Tournai, ainsi que dans plusieurs cantons des provinces de Brabant méridional, d'Anvers, de Limbourg, de Zélande, de Frise, de Groningue, de Gueldre et d'Utrecht. Je citerai entr'autres les communes de Bruxelles, Vilvorde, Louvain, Deghem, Diest, Tirlemont, Nivelles, Yssche, Anderlecht, Londerzeel, Jodoigne, Genappe, Anvers, Boom, Contich, Zoerzeel, Niel, Malines, Lierre, Bornhem, Willebroek, Turnhout, Gheel, Herenthals, Groebendonk, Hoogstraeten,

Merxplas, Casterlé, Mons, Tournai, Ath, Leuze, Perwez, Nimy, Chièvres, Enghien, Silli, Steenkerque, Neufmaison, Soignies, Morlanwelz, Lessines, Ham-sur-Heure, Beaumont, Bruges, Thielt, Thourout, Wervick, Courtrai, Haerlebeke, Roulers, Menin, Wyneghem, Gand, Deynze, Ninove, Lokeren, Alost, Arnhem, Nimègue, Zutphen, Wageningen, Hattem, Doesbourg, Aalten, Wensterswyk, Dortrecht, Harlem, Zaandam, Westzaan, Bréda, Vechel, etc.

183. *Huile d'œillette.* On en fabrique à Bruxelles, Louvain, Malines, Anvers, Bruges, etc.

184. *Huile de poisson.* On en fabrique à Édam, Monikendam, etc.

185. *Huitres.* On en pêche près du Texel, et sur les côtes de Zélande.

186. *Hydromel.* Il se fabrique à Goes, Naarden, Schyndel, Zwol, Deventer, Luxembourg, Dinant, Bois-le-Duc, etc.

I.

187. *Ignames.* Plante qui croît abondamment dans nos colonies asiatiques, surtout dans l'île d'Amboine et ses dépendances.

188. *Imprimeries.* Il en existe dans toutes les villes tant soit peu considérables, et même dans quelques bourgs. On peut estimer qu'il y a dans le royaume au moins 800 imprimeries, qui occupent environ 4000 ouvriers, dont quelques uns gagnent six et même

huit francs par jour. En prenant pour terme moyen 2 francs, et élevant le bénéfice de l'imprimeur au tiers de celui de la main-d'œuvre, nous trouverons que cette branche d'industrie procure un bénéfice annuel de 2,400,000 francs, que la librairie élève à 3,000,000. Cette dernière a aussi un bénéfice de 1,000,000 sur les ouvrages imprimés à l'étranger.

189. *Imprimeries de toiles de coton.* A Bruxelles, Anderlecht, Louvain, Forêts, Mons, Tournai, Ath, Gand, Seveneeke, Swynaerde, Oosterzeele, Lokeren, Tronchiennes, Ninove, Termonde, Alost, Bruges, Anvers, Lierre, Bois-le-Duc, Eindhoven, Vechel, Arnhem, Zutphen, Amsterdam, Rotterdam (335).

Indiennes. Voyez *Toiles peintes.*

190. *Indigo.* Il vient très-abondamment dans nos colonies asiatiques ; l'île de Java en produit annuellement 18,000 livres; il est plus estimé que celui d'Amérique, parce que pour faire la pâte on n'emploie que les feuilles d'indigo.

191. *Indigoteries.* A Leyde, Amsterdam, Rotterdam.

192. *Instrumens de chirurgie.* Les meilleurs se font à Namur, Gand, Bruxelles, La Haye.

193. *Instrumens de physique* et de mathématiques. On en confectionne à Liége, Bruxelles, Bréda, Delft, Hallum, Franeker.

194. *Instrumens de musique.* On cite ceux qui se font à Bruxelles, Louvain, Mons, Tournai, Malines, Anvers, Gand, Bréda.

195. *Ivoire.* On en tire beaucoup de nos colonies asiatiques de Malacca, Sumatra, et de nos colonies d'Afrique.

J.

196. *Jambons.* Il s'en fait un grand commerce dans les provinces de Luxembourg, de Namur, de Liége ; les plus renommés sont les jambons d'Ardennes et ceux de Vechel, dans le Brabant septentrional.

L.

197. *Laine.* Celle des provinces de Hollande, de Frise, de Groningue, de Zélande, de Limbourg et de Brabant septentrional est très-estimée, quoiqu'inférieure en qualité à celle des Ardennes et des deux Flandres, qui est recherchée pour les fabriques d'Amiens et des environs. Voyez page 24.

198. *Laiton.* Il y a dans la province de Namur cinq fonderies, dont quatre à Namur et une à Anthée (152)

199. *Laminoirs.* Il y en a dans les communes de Rivière, Maizeret, Thon et Samson, Anthée et Morenne, Moulin, Marchin, Arbre, la Rochette, Veaux (154).

200. *Lampes de Davy.* On en fait à Liége, Dour, etc.

201. *Laque.* On en fait à Bruxelles.

202. *Légumes.* Chaque province produit des légumes ordinaires en quantité suffisante pour la consom-

mation intérieure. Les légumes secs forment un objet d'exportation dans les provinces de Zélande, des Deux-Flandres, de Brabant méridional et de Frise. Voyez page 18.

203. *Limes.* On cite particulièrement celles qu'on fait à Liége, Binche, Namur, Baronville (284).

204. *Lin.* Il se cultive particulièrement dans les provinces des Deux-Flandres, de Hainaut, de Frise, de Groningue et de Zélande; ailleurs cette culture est restreinte à la consommation intérieure.

205. *Linge de table*, damassé et non damassé; on en fabrique à Courtrai, Menin, Bruges, Neuve-Église, Grammont, Melle, Helmont, Deurne et Liessel, Hengelo, Almelo, Vilvorde, Yssche, Woluwe-St-Etienne, etc. (334).

206. *Liqueurs.* On en fabrique à Bruxelles, Mons, Tournai, Amsterdam, Liége.

207. *Lithographie.* A Bruxelles, Tournai, Gand, Bruges, Amsterdam.

M.

208. *Machines hydrauliques.* A Bruxelles, Ypres, Harlem, etc.

209. *Machines manufacturières.* On en fait à Liége, Gand, Alost, Anvers, Mons, Tournai, Malines, Bruxelles, Namur, Bréda, Amsterdam, La Haye, Irnsum, Arnhem.

210. *Madras.* Étoffe qu'on fabrique à St-Nicolas, Lokeren, Gand.

211. *Marbre* (carrières de). A Hui, Visé, Theux, Limbourg, Chaufontaine, Rance, Beaumont, Chimai, Fontaine-l'Evêque, Marche-les-Écaussines, Montigny-le-Tilleul, Erpion, Renlies, Barbançon, Bomal, Binche, Basècles, Arquenne, Namur, Dinant, Golzinnes, Denée, Saint-Remy, Bossus-lez-Walcourt, Rochefort, Fosses, Lesves, Saint-Gérard, Wepion, Sainte-Anne, Soulmes, Clermont, Waulsort, Gochenée, Luson, Ligny, Philippeville, Franchimont, Merlaimont, Mouchenne, Grand-Samson, Rognée, Vodelée, Vaucelle. Voyez page 29.

212. *Marnières*. Dans le canton de Grez (Brabant méridional) et dans les environs de Liége.

213. *Martinets*. A Gougnies, Aiseaux, Chimai, Montigny-le-Tilleul, Bologne, Schleyden, Chaufontaine, Chenée, Anseremme, Mazy, Maiseret, Samson, Ivoir, Burnot, Moulin, Annevoie et Rouillon, Barvaux, Marchin, Hermeton, Arrille, Rivière (154).

214. *Méches souffrées*. On en fabrique à Bruxelles, Gand, Bruges, Anvers, Liége, Namur, Amsterdam, Rotterdam, La Haye, Groningue, Franeker, Middelbourg.

215. *Mégisserie*. A Bruxelles, Louvain, etc. (102).

216. *Mercure*. On le prépare à Amsterdam.

217. *Merrain*. A Deventer.

218. *Miel*. Il s'en fait un commerce assez avantageux dans les provinces où l'on élève des abeilles, ainsi que dans les villes de Naarden, Zwol, Schyndel (1).

219. *Minéraux*. Nos principales mines se trou-

vent dans les provinces de Liége, Namur, Hainaut et Luxembourg. Les objets d'exploitation sont le plomb, le cuivre, la calamine (60), le fer, la houille (181), l'alun (10).

220. *Mines d'argent.* Aucune n'est exploitée, mais on trouve quelque peu d'argent dans nos mines de plomb.

221. *Mines de cuivre.* Il en existe à Stolzembourg, canton de Vianden, à Visé, canton de Dahlem, et à Vieilsalm. Nos colonies de Timor, Semao, Rotto, etc., renferment aussi des mines de cuivre.

222. *Mines d'étain.* Dans l'île de Sumatra, dans la presqu'île de Malacca, et dans l'île de Banca, qui peut en fournir annuellement 4,250,000 livres. On croit que le profit des mines d'étain de cette dernière île s'élève à 3,700,000 francs.

223. *Mines de fer.* Elles sont tellement abondantes dans les provinces de Namur, de Hainaut, de Liége et de Luxembourg, que leur exploitation s'y fait encore à ciel découvert. On trouve aussi du minérai de fer dans l'arrondissement de Zutphen, et de la terre ferrugineuse dans la province d'Overyssel. L'île de Bornéo renferme aussi des mines de fer.

224. *Mines d'or.* Aucune n'est exploitée; on croit cependant qu'il en existe une aux environs de Seneffe et une autre dans les environs de Beaumont, qui, à cause de sa proximité des frontières, n'a jamais été exploitée. Aux colonies on ramasse des paillettes d'or dans les eaux des îles Moluques, dans les îles de Ti-

mor, Borneo, Sumatra (*), et dans la presqu'île de Malacca.

225. *Mines de plomb.* La principale est celle de Védrin : c'est la seule exploitée en grand. Il y a encore des mines de plomb à Saint-Remy, arrondissement de Marche; à la Rochette, canton de Féron; à Couthuin, canton de Héron; à Flône, canton de Bodegnée; à Fosses, Philippeville, Dourbes, Vierves, Treignes, province de Namur, ainsi qu'à Sirault et Mons en Hainaut. Voyez page 29.

226. *Minium.* On en fabrique à Vonêche, Amsterdam (2).

227. *Moires.* On en fabrique à Amsterdam, Leyde.

228. *Molleton.* On en fabrique à Nivelles, Renaix, Charleroi, Tournai, Leuze, Peruwelz, Ménin.

229. *Moules.* On en trouve sur presque toutes les côtes. On pêche dans l'Ourthe, rivière du Luxembourg, une espèce de moules à perles.

230. *Moulins à scier le bois.* A Bruxelles, Louvain, Forêts, Vilvorde, Opheylissem, Malines, Gand, Charleroi, Ostende, Bois-le-Duc, Bréda, Amsterdam, Zaandam, Uitgeest, Dortrecht, Horn, Gorcum, Arnhem, Thiel, Wageningen, Harlingen, Muno, Clairfontaine, Rachamps, Chiny, Florenville.

231. *Mousselines.* On en fabrique à Bruxelles, Anvers.

(*) L'or de Maningabo, dans l'île de Sumatra, est le plus fin qu'on connaisse.

N.

232. *Nankins.* On en fabrique à Commines, Mouscron, Roubaix, Neusse, etc.

233. *Nattes.* On en fait à Gand, Utrecht, Genemuiden, Loon op Zand, etc.

234. *Noix de muscade.* Elles viennent très-bien dans l'île d'Amboine, et dans les îles de Banda. Le produit annuel de cette culture s'élève à 5 ou 600,000 livres.

O.

235. *Ocre.* Terre ferrugineuse qu'on exploite à Steenwyk et dans les environs (154).

236. *Orfèvrerie.* Celle d'Amsterdam et de Bruxelles a le plus d'étendue et de renommée. On cite ensuite celle de Gand, Malines, Anvers, Tournai, St-Hubert (33).

237. *Os* (ouvrages en). A Utrecht, Vilvorde, Bruxelles, Malines, Gand.

238. *Ouate* (fabrique de). A Saint-Josse-ten-Noode.

P.

239. *Paille* (chapeaux de). On en fabrique à Bruxelles, Liége, Glons, Gand, et dans plusieurs autres villes.

240. *Pains d'épice.* On cite ceux de Malines; les

couques d'Assche et de Dinant qui font l'objet d'un commerce assez considérable, évalué à 60,000 francs.

241. *Papeteries.* A Bruxelles, Diegem, Drogenbosch, Clabbeek, Nivelles, Bouswal et Wais, Tirlemont, Limal, La Hulpe, Halle, Saventhem, Huldenberg, Uccle, Watermael, Forêts, Huissingen, Biersel, Linkenbeek, Rhode-St-Genès, Tourneppe, Woluwe-St-Étienne, Crainhem, Beekbergen, Gand, Termonde, Menin, Marq, Tournai, Binche, Liége, Huy, Limbourg, Luxembourg, Arlon, Fischbach, Moulins, St-Servais, Dinant, Hastier, Ben, Maestricht, Arnhem, Appeldoorn, Vaassen, Elbourg, Hattem, Wageningen, Putten, Renkum, Brummen, Hal, Roozendaal, Rhede, Leeuwarden, Harlingen, Groningue, Amsterdam, Zaandam, Zaandyk, Wormerveer, Schoonhoven, Middelbourg. Ces différentes papeteries versent dans le commerce pour environ 7,000,000 de papier, à la fabrication duquel elles emploient pour 1,700,000 fr. de chiffons, colle, etc., ce qui laisse un bénéfice de 5,300,000 francs.

242. *Papiers peints, à meubler et tentures.* On en fabrique à Bruxelles, Louvain, Nivelles, Gand, Tournai, Dinant, Amsterdam, Rotterdam. Ces sortes de fabriques ajoutent beaucoup à la valeur du papier qu'elles emploient, et les produits qu'elles versent dans le commerce peuvent être évalués à 1,000,000 de francs.

243. *Parchemins.* On en fabrique à Leyde, Alkmaer, etc.

244. *Parfumerie.* A Bruxelles, Amsterdam, Liége.

245. *Passementerie.* A Bruxelles, Gand, Bruges, Ypres, Bois-le-Duc, Tournai, Maestricht, et dans la plupart des villes du royaume. On peut évaluer le bénéfice de la passementerie, d'après le nombre de bras qu'elle occupe, à 1,000,000 de francs.

246. *Pâtes de Gênes.* On en prépare à Bruxelles.

247. *Pâturages et prairies.* Les plus gras pâturages se trouvent dans les provinces du Nord, et particulièrement dans celles de Hollande et de Frise. Voyez page 22.

248. *Peaux chamoisées.* On les prépare à Anvers (327).

249. *Pêche.* Elle fait une branche considérable de l'industrie batave. Voyez sur la valeur de ses produits page 29.

250. *Peignes.* On en fabrique à Bruxelles, Malines, Gand, Heule, Utrecht, etc.

251. *Pelleteries.* Les établissemens les plus considérables de ce genre sont à Bruxelles, Namur, Dinant, Bruges, Gand, La Haye, Amsterdam (327).

252. *Pellow.* Etoffe qu'on fabrique à S^t^-Nicolas.

253. *Peluche.* On en fabrique à Amsterdam, Leyde, Harlem.

254. *Perkale.* On en fabrique à Bruxelles, Bruges, Courtrai, Ypres, Gand.

255. *Perles.* On en pêche dans les environs de l'île de Borneo et de celle de Celèbes (229).

256. *Pierres à rasoirs* (carrière de). A Flemalle-la-Grande, Vieil-Salm, Salm-Château.

257. *Pierres à carreaux.* Il y a des carrières à Samson, Golzinne, Namur, Antoing, Diekirck, Tournai.

258. *Pierres à chaux* (carrières de). A Tournai, Vaulx, Antoing, Bruyelle et Hollain, Calonne et Chercq, Gaurain-Ramecroix, Quevaucamps, Basècles, Cuesmes, Attre, Baudoue, Asquilies, Soignies, Écaussines d'Enghien, Horrues, Cruchtem, Arquennes, Felui, Affligem, Grimberge, Elegem, Melain, Sichen, Hui, Ettelbruck, Philippeville, et généralement le long de la Meuse depuis son entrée dans le royaume jusqu'à Maestricht, et dans toutes les collines qui bordent la Jaar.

259. *Pierres à diguer* (carrières de). A Tournai, Vaulx, Antoing, Calonne, Chercq, Marche-les-Ecaussines, Soignies, Écaussines-d'Enghien, Horrues, Mont-sur-Marchienne, Felui, Fontaine-l'Évêque, Arquennes, Montigny-le-Tilleul, Vilvorde, Haeren, Melsebroek, Ixelles, Auverghem.

260. *Pierres à faux* (carrières de). Dans les cantons de Vieil-Salm et d'Houffalise.

261. *Pierres à fusil* (carrières de). Près de Mons.

262. *Pierres meulières* (carrières de). Hui, Gesves, Salm-Château, Vieil-Salm.

263. *Pierres de taille et à bâtir* (carrières de). Généralement le long de la Meuse depuis Dinant jusqu'à Hui, ensuite à Tournai, Marche-les-Écaussines, Soignies, Écaussines-d'Enghien, Horrues, Mont-sur-Marchienne, Fontaine-l'Évêque, Montigny-le-Tilleul, Felui, Arquennes, Steenkerque, Namur, Brumagne, Golzinne, Ligny, Haeren, Melsebroek, Tongres-St-Mar-

tin, Affligem, Grimberghe, Elegem, Flemalle-la-Haute, Gottignies, Basècles, Bruyelle, Calonne, Chercq.

264. *Pipes.* On en fabrique à Gouda, Alphen, Gorcum, Schoonhoven, Venlo, Andennes, Poperinghe, Anvers, Liége, Gand.

265. *Planches* (commerce de bois en). A Luxembourg, Liége, Maestricht, Chimai, Anvers, Zaandam (44).

266. *Platinerie.* A Haine-Saint-Paul, Charleroi, Bouffioulx, Couillet, Fontaine-l'Evêque, Marchienne-au-Pont, Arquennes, Jamioulx, Bonnert, Wandre (154).

267. *Plomb façonné.* On travaille le plomb dans presque toutes les villes du royaume. On peut évaluer le bénéfice de main-d'œuvre à un tiers de la valeur du métal; ainsi en supposant la consommation annuelle du plomb à 600,000 francs, le bénéfice sera de 200,000 francs.

268. *Plumasserie.* A Bruxelles (245).

269. *Plumes à écrire.* On les prépare à Bruxelles, Liége, Gand, Groningue.

270. *Poèlerie.* A Gand, Bruxelles, Anvers, Malines, Tournai, Liége, Theux, Dortrecht (154).

271. *Poivre.* Il vient abondamment dans les îles de la Sonde, qui en fournissent annuellement au commerce 2,000,000 de livres.

272. *Pompes à incendie.* On fait les meilleures à Eindhoven, de Haag, Harlem, Bruxelles, Ypres.

273. *Porcelaine* (manufacture de). A Bruxelles, Tournai, Baudoue, Andennes, La Haye, Amsterdam.

274. *Porcs.* On en élève dans toutes les provinces, mais particulièrement dans celles de Hollande, de Namur et de Luxembourg.

275. *Porphyre* (carrières de). A Quenast, Lessines.

276. *Potasse et salins.* On en fabrique à Bruxelles, Molebeek, Etterbeek, Koekelberg, Louvain, Vonêche, Gand.

277. *Poterie commune.* On fait de la vaisselle de terre cuite à Bruxelles, Louvain, Tirlemont, Diest, Anvers, Hoevenen, Malines, Lierre, Bornhem, Turnhout, Hoogstraeten, Minderhout, Hazerswoude, Tournai, Ath, Antoing, Leuze, Chimai, Mons, Sirault, Saint-Vaast, Châtelet, Bouffioulx, Grivegnée, Namur, Cinei, Bouvignes, Gand, Termonde, Alost, Audenaerde, Bruges, Thourout, Warneton, Gouda, Alphen, Rebaix, Oosterhout, Oosterwyk, Deurne et Liessel, Berg-op-Zoom, Sneek, Arnhem, Wageningen, Wensterswyk. On peut évaluer la fabrication de la poterie commune et vernissée à 2,000,000 de fr.; les combustibles et les matières premières emportent un dixième de cette somme, et il reste 1,800,000 francs pour les salaires et bénéfices d'industrie.

278. *Poudingue* (carrières à). A Poleur et Beaufays.

279. *Poudre à tirer.* On en fabrique à Molebeke, Clermont, Middelbourg, Amsterdam, Zaandam, Nieuwendam, etc.

280. *Presses d'imprimerie.* Voyez n° (209).

281. *Printannières.* On en fabrique à Mouscron, Courtrai, Bruges (335).

282. *Produits chimiques.* A Bruxelles, Louvain,

Gand, Liége, Perwez, Thieldonk, Amsterdam, Rotterdam (2).

Q.

283. *Quartz.* Il y a des roches de quartz dans les provinces de Hainaut et de Luxembourg, mais aucune exploitation de cette pierre n'a lieu. La Meuse roule de gros cailloux de quartz dont quelques-uns sont parfaitement transparens.

284. *Quincaillerie.* On peut estimer que chaque individu consomme pour environ 4 francs par an des différentes espèces de marchandises que fournissent la mercerie et la quincaillerie, ce qui donnerait pour le royaume, une consommation de 22,000,000 de fr., à laquelle nos fabriques fournissent à-peu-près la moitié, valeur de 11,000,000 francs. Le bénéfice d'industrie s'élève à environ 8,000,000 francs. Il y a des fabriques de ce genre à Liége, Spa, Chaufontaine, Binche, Namur, Baronville, Vaels, Bois-le-Duc, Bruxelles, etc. (7, 130, 135, 323).

285. *Quinquets.* Les meilleurs se font à Bruxelles, Gand, Namur, Liége.

R.

286. *Raffineries de sel.* La consommation annuelle du sel paraît être de 7 à 800,000 quintaux métriques, valeur de 9 à 10,000,000 de francs. Il y a des raffineries à Bruxelles, Louvain, Nivelles, Tirlemont, Saint-

Trond, Braine-Lalleu, Plancenoit, Grez, Halle, Lembeek, Anvers, Boom, Malines, Lierre, Saint-Amand, Grobendonk, Westerloo, Mons, Tournai, Antoing, Leuze, Ath, Gaurain-Ramecroix, Perwez, Templeuve, Warcainq, Bièvene, Frasnes, Chièvres, Enghien, Rœulx, Charleroi, Flobecq, Châtelet, Binche, Gosselies, Fleurus, Seneffe, Fayt, Lessines, Namur, Dinant, Spontin, Gand, Deynze, Audenaerde, Termonde, Alost, Lokeren, Saint-Nicolas, Bruges, Ostende, Nieuport, Thourout, Dixmude, Ypres, Courtrai, Roulers, Menin, Liége, Bois-le-Duc, Maestricht, Amsterdam, Leyde, Rotterdam, Dortrecht, Harlem, Enkhuizen, Muiden, Edam, Monikendam, Alkmaer, Middelbourg, Armuiden, Zirickzée, Goes, Utrecht, Zwol, Dokkum, Harlingen, Makkum.

287. *Raffineries de sucre.* Les plus considérables se trouvent à Amsterdam et Rotterdam ; ensuite à Bruxelles, Louvain, Gand, Anvers, Mons, Tournai, Charleroi, Bruges, Courtrai, Ostende, Venlo, Dortrecht, Utrecht, Zwol. J'évalue la consommation et l'exportation annuelle du sucre à 12,000,000 et le bénéfice de raffinage à environ 4,000,000 de francs.

288. *Ras.* Étoffe qu'on fabrique à Amsterdam.

289. *Ratine.* On en fabrique à Amsterdam, Leyde, Tilbourg, Verviers (133).

290. *Retorderie de fil.* A Merchtem, etc. (144).

291. *Rhum.* On en distille dans notre colonie de Surinam environ 166,000 litres par an.

292. *Riz.* Objet de culture assez étendue dans nos colonies de Java, et de Celèbes.

Rouennerie. Voyez *Toiles de coton.*

293. *Rubans de fil.* On en fabrique à Anvers, Bruxelles, Tournai, Ath, Gand, Bruges, Ypres, Commines, Poperinghe, Bois-le-Duc, Ruremonde, Amsterdam, Leyde, Harlem (245).

294. *Rubans de laine.* On en fabrique à Ypres, etc. (245).

295. *Rubans d'or et d'argent.* A Amsterdam (245).

296. *Rubans de soie* (fabrique de). A Anvers, Helmont, Leyde, Harlem, Amsterdam, Kuilembourg (316).

S.

297. *Sables.* On exploite des sables pour le commerce à Andennes, Vedrin, Onhaye, Hui, Schiedam.

298. *Sabots.* On en fabrique une immense quantité à Bois-le-Duc, Boxtel, Oirschot, et dans plusieurs communes de la Flandre et de quelques autres provinces; cette industrie rapporte plus d'un demi million de francs en bénéfices de fabrication.

299. *Sago.* Pâte végétale qu'on prépare dans nos colonies de Celèbes et de Banda avec la moëlle du palmier sauvage.

300. *Safran.* Il vient abondamment dans les îles Moluques.

301. *Salpêtre.* On en fabrique à Bruxelles, Amsterdam (2).

302. *Sandal* (bois de). Dans nos îles de Celèbes, Kissir et Timor.

303. *Sang dragon.* Produit des dragonniers qui croissent dans les îles de la Sonde.

304. *Savon blanc* (fabriques de). A Bruxelles, Liége, Hodimont, Verviers, Tournai, Gand, Delft, Amsterdam.

305. *Savon mou* (fabriques de). La consommation du savon est tellement étendue qu'on peut sans exagération l'évaluer à 10,000,000 et les bénéfices à 3,400,000 francs. Il y a de ces fabriques dans presque toutes les villes un peu considérables, et dans plusieurs villages tels que Perwez, Oedenghien, Flobecq, Lokeren, Thourout, etc.

306. *Schals* en dessins de cachemire. On en fabrique à Bruxelles et à Gand.

Scieries de bois. Voyez *Moulins.*

307. *Scieries de marbres* et de pierres. A Arquennes, Beaumont, Solre-S^{t}-Géry, Bruxelles, Namur, Dinant, Franchimont, Liége, Anvers, Middelbourg.

308. *Sel.* On récolte un tant soit peu de sel sur les côtes de Zélande, aux environs de Zirickzée.

309. *Sel ammoniac.* On en fabrique à Bruxelles, Liége, Amsterdam (2).

310. *Sel d'Epsom.* On le fabrique à Liége (2).

311. *Sellerie et bourellerie.* J'évalue à 6,000,000 le bénéfice de cette branche des arts et métiers, exercée particulièrement à Bruxelles, Tirlemont, Lou-

vain, Nivelles, Anvers, Lierre, Turnhout, Herenthals, Hoogstraeten, Casterlé, Mons, Tournai, Ath, Lessines, Leuze, Perwez, Chièvres, Brugelette, Tongres-Notre-Dame, Lens, Sirault, Bauffe, Herchies, Eugies, Wasmes, Warquignies, Charleroi, Châtelet, Gilli, Jumetz, Binche, Morlanwelz, Buvrinnes, Gosselies, Fleurus, Felui, Gand, Lokeren, Termonde, Alost, Audenaerde, Bruges, Courtrai, Thourout, Ypres, Poperinghe, Menin, Liége, Namur, Dinant, Luxembourg, La Haye, Zwol, Groningue, Arnhem, Nimègue, Deventer, Franeker, Harlingen, etc.

312. *Serge* (fabrique de). A Bruxelles, Nivelles, Namur, Dinant, Liége, Herve, Daelhem, Trembleur, Leuze, Erpion, Renlies, Peruwelz, Bruges, Ypres, Cortemarcq, Neuve-Église, Poperinghe, Amsterdam, Delft, Leyde, Gouda (133).

313. *Serrurerie*. A Bruxelles, Anvers, Lierre, Mons, Tournai, Ath, Lessines, Leuze, Perwez, Enghien, Soignies, Boussu, Braine-le-Comte, S^{t}-Ghislain, Charleroi, Châtelet, Gilli, Jumetz, Montigny, Lambusart, Binche, Buvrines, Fontaine-l'Évêque, Gosselies, Ransart, Fleurus, Seneffe, Thuin, Namur, Gembloux, Liége, Hui, Gand, etc. (154).

314. *Siamoise*. On en fabrique à Bruxelles, Louvain, Nivelles, Anvers, Malines, Lierre, Haesdonk, Turnhout, Overmeire, Zeveren, Gand, S^{t}-Nicolas, Tamise, Audenaerde, Lokeren, Loochristi, Waerschot, Zele, Bruges, Courtrai, Commines, Ruisselede, Ypres, Menin, Mons, Leuze, Peruwelz, Tournai, Amsterdam, Harlem (335).

315. *Smalt.* On en fabrique à Amsterdam.

316. *Soieries.* On en fabrique à Harlem, Naarden, Utrecht, Anvers, Eekeren.

317. *Steatite.* Espèce de marne qu'on exploite près de Liége.

318. *Souffre.* On en fabrique à Vedrin, Liége, Amsterdam.

319. *Souliers, Bottes.* Bruxelles est renommée pour la bonté de ses cuirs, de ses tiges de bottes, et pour l'élégance avec laquelle on y travaille. On fait un immense commerce de souliers communs à Venray, Loon op Zand, Oosterhout, et dans quelques autres communes du Brabant septentrional.

320. *Sucre.* Il vient très-bien, dans nos colonies de Java et de Surinam. Cette dernière en peut fournir 200,000 quintaux métriques.

321. *Sucre de Saturne.* On en fabrique à Amsterdam, Rotterdam.

T.

322. *Tabac.* On le cultive dans presque toutes les provinces, mais particulièrement dans celles d'Utrecht, de Gueldre, de Flandre, de Hainaut, d'Overyssel, ainsi que dans nos colonies américaines de Saba, et de S^{t}-Martin. Il y a des manufactures considérables de tabac à Amsterdam et Rotterdam, et d'autres à Zaandam, Amersfort, Dortrecht, Bréda, Bruxelles, Anvers, Lillo, Tournai, Charleroi, Gand, Grammont, S^{t}-Nicolas, Menin, Bruges, Wervick,

Liége, Maestricht, Luxembourg. On peut estimer la consommation intérieure de cette denrée à 7 livres pour chaque individu qui en fait usage, ce qui pour 2,000,000 de consommateurs, suppose 14,000,000 de livres de tabac, et de ce chef seul un bénéfice de 1,000,000 de francs. L'exportation est à peu près égale à la consommation intérieure, et double le bénéfice de fabrication.

323. *Taillanderie.* A Liége, Namur, Baronville, Cinei, Ath, Binche, Morlanwelz, Carnières, Buvrinnes, Mont-Ste-Aldegonde, Viellereille, Haine-St-Paul, Thuin, Ham-sur-Heure, Bruxelles, Gand, Vaels, Amsterdam (284).

324. *Taille de Diamans.* Amsterdam, Bruxelles, Anvers.

325. *Talc* (carrières de). A Vieil-Salm.

326. *Tan.* Les provinces de Liége, Luxembourg, et Namur, font un immense commerce d'écorces de chêne. Il s'en exporte annuellement pour 5,000,000 de fr. par le port d'Anvers.

327. *Tanneries.* En calculant le nombre de peaux qui alimentent nos tanneries, on leur trouve une valeur d'environ 6,000,000 qui par le tannage est portée à 12,000,000 et donne un bénéfice de 1,200,000 fr. La corroierie emploie en peaux de moutons et chèvres, une valeur de 500,000 francs, dont elle retire 50,000 francs de bénéfice. La cordonnerie, la sellerie et les autres métiers qui emploient les cuirs, doublent environ leur valeur, et de ce chef ils donnent lieu à un commerce de consommation de 25,000,000 de francs.

Il y a des tanneries à Bruxelles, Louvain, Nivelles, S^t^-Trond, Vilvorde, Anderlecht, Etterbeek, Yssche, Londerzeel, Ramsdonck, Rixensart, Halle, Braine-Lalleu, Molebeke, Perwez, Mons, Tournai, Ath, Antoing, Lessines, Leuze, Thuin, Quevaucamps, Basècles, Frasnes, Nimi, Chièvres, Enghien, Lens, Rœulx, Houdeng-Aimeries, Casteau, Soignies, Boussu, Braine-le-Comte, S^t^-Ghislain, Charleroi, Châtelet, Jumetz, Binche, Morlanwelz, Gosselies, Fleurus, Seneffe, Felui, Ham-sur-Heure, Marbais, Donstienne, Ragnies et Strée, Anvers, Lierre, Eekeren, Boom, Malines, Turnhout, Grobendonk, Hoogstraeten, Arendonk, Herenthals, Namur, Dinant, Florenne, Couvin, Andenne, Gand, S^t^-Gilles lez Termonde, Termonde, Alost, Lokeren, S^t^-Nicolas, Eecloo, Bruges, Ypres, Messines, Thourout, Thielt, Dixmude, Poperinghe, Wervick, Commines, Warneton, Courtrai, Roulers, Menin, Liége, Hui, Verviers, Herve, Stavelot, Theux, Bois-le-Duc, Waalwyk, Eindhoven, Bréda, Vechel, Maestricht, Tongres, Reekhem, Sittard, Horst, Maseyck, Hasselt, Venlo, Gennep, Nimègue, Zutphen, Doesbourg, Lochem, Purmerend, Amsterdam, Zwol, Bodegrave, Luxembourg, Arlon, Esch-sur-l'Alzette, Diekirch, Echternach, Vianden, Clervaux, Ettelbruch, Wiltz, Neuf-Château, Bastogne.

328. *Tapis* (manufactures de). A Tournai, Bruxelles, Vilvorde, Deventer, Baarn, Bois-le-Duc, Bréda, Anvers, Turnhout, Harlem, Amsterdam, Hilversum, Hoorn, Amersfort. On manque de base pour évaluer

le produit de cette industrie qui, cependant, paraît être assez considérable.

329. *Tapis de lisières.* On en fabrique à Louvain et Bruges.

330. *Teintureries.* Nous n'avons aucune base pour évaluer le montant des teintures employées aux étoffes, aux toiles peintes, aux cotonnades, etc.; mais il est aisé de voir que c'est une des branches considérables de notre industrie, puisqu'elle suit la consommation des étoffes et autres objets dont je viens de faire mention. Je crois pouvoir en évaluer le produit approximativement à 10,000,000 de francs, y compris environ 1,000,000, qui fait le bénéfice du teinturier. Il y a des teintureries à Bruxelles, Louvain, Tirlemont, Genappe, Laeken, Etterbeek, Ixelles, Forêts, Anderlecht, Saint-Gilles-lez-Bruxelles, Rouge-Cloître, Anvers, Lierre, Turnhout, Herenthals, Malines, Mons, Tournai, Ath, Leuze, Perwez, Enghien, Charleroi, Lessines, Châtelet, Gosselies, Fleurus, Bruges, Courtrai, Ypres, Eindhoven, Gand, Audenaerde, Amsterdam, Rotterdam, Zaandam, Arnhem, Harderwyk, etc.

331. *Térébenthine.* Résine du térébinthe qu'on récolte dans notre colonie de Sumatra.

332. *Terre à pipe.* On en exploite dans les communes d'Andenne et de Onhaye, province de Namur.

333. *Tiretaine.* On en fabrique à Bruges, Namur, Dinant, etc. (133)

334. *Tisseranderie.* On estime que les Pays-Bas

récoltent pour environ 30,000,000 francs de lin et de chanvre, et qu'ils font pour 90,000,000 de toiles de lin et de chanvre, dont la main-d'œuvre fait environ les 3 quarts, et donne par conséquent 67,500,000 fr. de bénéfices répartis entre tous les ouvriers et agens de cette industrie. Les plus belles toiles se fabriquent dans la mairie de Bois-le-Duc, surtout à Eindhoven et à Gehmert : les toiles de Flandre jouissent d'une réputation non moins étendue, elles occupent tant dans les campagnes que dans les villes une grande partie de la population. Dans les autres provinces il y a des métiers de tisserands à Boxtel, Oosterwyk, Eindhoven, Gehmert, Aasten, Helmont, Hilvarenbeek, Oirschot, Mierlo, Vechel, Bréda, Oosterhout, Bruxelles, Lennick-Saint-Martin, Woluwe-Saint-Étienne, Yssche, Vilvorde, Louvain, Nivelles, Anvers, Turnhout, Nodderwyk, Arendonk, Hingene, etc., Tournai, Enghien, Petit-Enghien, S^t^-Pierre-Capelle, Silli, Marcq, Steenkerque, Thoricourt, Celles, Pec, Templeuve, Horst, Venrai, Harlem, Utrecht, Leeuwarden, Harlingen, Deventer, Ootmarsum, Vrieseveen, Delden, Groningue, Winschoten, Meppel, Luxembourg, Nimègue, Aalten, Wensterwyk, etc.

335. *Tissus de coton.* Dans les années 1814 et 1815 il est entré à Amsterdam, Rotterdam, Anvers et autres ports du royaume, 45,000 ballots de coton en laine, valeur de 45,000,000 de francs pour chacune des deux années. Le dépérissement de plusieurs fabriques doit avoir réduit considérablement la consommation du coton brut, et je crois pouvoir en porter l'em-

ploi à 3,000,000, de kilogr. par an, valeur de 18,000,000 de francs. La filature et le tissage doublent ce capital, et lui donnent une valeur de 36,000,000; en y ajoutant le bénéfice très-modéré du fabricant, il en résulte un commerce de 39,600,000 francs ; l'art d'imprimer les toiles de coton donne à ces tissus une nouvelle valeur de 3,960,000 francs. On fabrique des tissus de coton à Bruxelles, Molebeek, Anderlecht, Wavre, Anvers, Lierre, Haesdonck, Zeveren, Malines, Gand, Renaix, Tamise, Eecloo, Lokeren, St-Nicolas, Loochristi, Tronchiennes, Bruges, Courtrai, Comminnes, Thielt, Ypres, Mouscron, Mons, Tournai, Ath, Châtelet, Leuze, Perwez, Peruwelz, Eindhoven, Helmont, Mierlo, Amsterdam, Harlem, Hengelo, Hilversum, Wensterswyk, etc.

336. *Tissus de fil et coton.* On en fabrique à Bruxelles, Malines, Lierre, Tournai, Amsterdam, Harlem (314).

337. *Tissus de laine et coton.* A Mouscron, Amersfort (46).

338. *Tissus de laine et fil.* A Malines, Lierre, Thuin, Châtelet, Gosselies, Fleurus (46).

339. *Toiles à carreaux.* A Bruges, Courtrai, Gand, Helmont (334).

340. *Toiles cirées.* On en fabrique à Bruxelles, Anderlecht, Gand, Anvers, Amsterdam, Zeyst.

341. *Toiles d'emballage.* A Zele, Roulers, Tournai, Meppel (334).

342. *Toiles métalliques.* On en fabrique à Ath.

343. *Toiles peintes* (fabriques d'indiennes). A

Bruxelles, Diegem, Droogenbosch, Forêts, Stahl sur Uccle, Anderlecht, Molebeke, Anvers, Turnhout, Enghien, Tournai, Gand, Meulebeke, Ardoye, Wervick, Amsterdam (330).

344. *Toiles à voiles.* On en fabrique à Gand, Avelghem, Waereghem, Bellem, Termonde, Ostende, Amsterdam, Krommene, Meppel, Hoorn, Zaandam, Alkmaer, Harlingen (334).

Tôle. Voyez *ferblanc.*

345. *Tonnellerie.* A Bruxelles, Louvain, Gand, Bruges, Anvers, Lierre, Amsterdam, etc.

346. *Tourbières.* Les principales sont situées dans les provinces de Hollande, de Frise, d'Utrecht, de Groningue, d'Overyssel, de Drenthe, de Brabant septentrional, et de Gueldre. On évalue leur exploitation à 480,000,000 pieds cubes, valeur de 7,300,000 francs; dans les provinces méridionales, il y a des tourbières sur les deux rives de la grande Nèthe, de la Dyle, de la Senne, du Rupel et de l'Escaut, aux environs de Hasselt et de Ruremonde, sur les deux rives de la Woluwe, dans les cantons d'Erézée et de la Roche, et dans quelques parties de la Flandre.

347. *Tréfilerie de fer.* A Liége, le Mazy, etc. (154).

348. *Tréfilerie de laiton.* A Namur, Malines, etc. (152).

349. *Tricot* (ouvrages en). A Mons, Tournai, Charleroi, Châtelet, le Val-Trahegnies, Gosselies, Thuin, Herenthals, Hoogstraeten, Gheel, Moll, Casterlé, Minderhout, Desschel (46).

350. *Tripes.* Étoffe commune qu'on fabrique à Amsterdam, Bruges, etc. (133).

351. *Tuiles et carreaux.* Voyez *Pierres à carreaux.*

352. *Tuileries, briqueteries.* En prenant pour base la consommation, on pourrait élever le produit de cette fabrication à 5,000,000 de francs. Les briqueteries les plus considérables se trouvent sur l'Yssel et aux environs de Gouda, de Franeker et de Harlingen. Il y en a d'autres à Boom, Niel, Capellen, Hoevenen, Turnhout, Hoogstraeten, Nodderwyk, Merxplas, Deurne et Liessel, Oosterhout, Rumpst, Charleroi, Silli, Lessines, Leuze, Binche, Le Val-Traheignies, Enghien, Marquain, Warchin, Antoing, Gauraing-Ramecroix, Frasnes, Sirault, Battignies, Rebaix, Deynze, Furnes, Herselt, environs de Bruxelles, Leyde, Utrecht, Woerden, Makkum, Hattem, Aalten, Wensterswyk, Grol, Lochem, etc.

V.

353. *Velours.* On en fabrique à Bruxelles, Utrecht, Ruremonde, Amsterdam, Harlem, Naardem, Hilversum (133).

354. *Verd de Frise.* On en fabrique à Leeuwarden, Rotterdam (105).

355. *Vernis.* On fabrique du très-beau vernis à Bruxelles et Amsterdam. On emploie environ pour 1,000,000 de francs de vernis par an (330).

356. *Verreries.* La fabrication du verre peut être évaluée à 1,500,000 francs par an. En retranchant un

dixième pour l'achat des combustibles et un vingtième pour celui des matières premières, il restera une somme de 1,275,000 francs pour les bénéfices d'industrie. Il y a des verreries à Bruxelles, Ixelles, Louvain, Braine-Lalleu, Lodelinsart, Charleroi, Haine-St-Pierre, Seneffe, Glin, Binche, Jumetz, Gosselies, Rans, Namur, Dinant, Vonêche, Liége, Put, Bois-le-Duc, Delft, Rotterdam, Middelbourg, Makkum, Amersfort.

357. *Viande salée.* Voyez *Jambons.*

358. *Vignobles.* Il y en a sur les bords de la Moselle dans les cantons de Remich et de Grevenmacheren; ils occupent environ 10,000 hectares : les vignobles de la Sure n'occupent que 60 hectares. Il y a encore des vignobles dans la province de Liége et dans celle de Brabant méridional; ces derniers appartiennent à Mr Audoor, qui ne néglige aucune dépense pour enrichir sa patrie de ce nouveau produit. Voyez page 24.

359. *Vinaigre de bierre* (fabrique de). A Malines, Bornhem, Saint-Amant, Heyst-op-den-Berg, Gheel, Duffel, Tournai, Mons, Ath, Lessines, Leuze, Perwez, Enghien, Marcq, Bruxelles, Louvain, Waelhem, Eindhoven, Bruges, Venloo, Gand, Amsterdam, Zwol, Rotterdam, etc.

360. *Vinaigre de bois.* On en fabrique à Louvain, Bruxelles, etc.

361. *Vinaigre de pommes.* On en fabrique à Liége, Hui, Namur, Dinant, Marche-en-Famenne, Luxembourg, etc.

362. *Volaille.* On peut voir le total de la volaille et

celui de leur consommation aux pages 16 et 19. La volaille privée de Véchel et de Bréda est très-estimée.

Z.

363. *Zinc.* La seule manufacture de ce genre est celle de Liége; elle est pour notre royaume de la plus grande importance.

FIN.

NOMS DES COMMUNES

CITÉES DANS CE TABLEAU.

N. B. Les chiffres placés à côté des noms, correspondent à ceux qu'on a remarqués dans le texte devant les articles d'industrie, en sorte qu'en les comparant on connaîtra toutes les ressources industrielles de chaque commune.

1. *Brabant septentrional.*

Aarle Rixtel, 150, 151.
Alphen, 105, 157, 264, 277.
Asten, 334.
Berg-op-Zoom, 14, 134, 277.
Bois-le-Duc, 7, 73, 89, 105, 107, 130, 133, 142, 144, 186, 167, 189, 230, 245, 286, 293, 298, 327, 328, 334, 356.
Boxtel, 298, 334.
Bréda, 21, 50, 73, 80, 133, 179, 182, 193, 194, 209, 230, 322, 327, 328, 334, 362.
Deurne et Liessel, 36, 205, 277, 352.
Eindhoven, 12, 50, 80, 133, 142, 189, 272, 327, 330, 334, 335, 359.
Gehmert, 334.
Geldrop, 133.
Grave, 189.
Haag, 86, 272.
Helmond, 189, 205, 296, 334, 335, 339.
Hilvarenbeek, 144, 334.
Loon-op-Zand, 143, 233, 319.
Mierlo, 133, 334, 335.
Oirschot, 80, 298, 334.
Oosterhout, 133, 134, 277, 319, 334, 352.
Oosterwyk, 133, 277, 334.
Ramsdonk, 327.
Schyndel, 89, 186, 218.
Tilbourg, 14, 26, 75, 81, 133, 158, 289.
Vechel, 31, 144, 182, 189, 196, 327, 334, 362.
Waalwyk, 327.

2e. *Brabant méridional.*

Aerschot, 167.
Affligem, 258, 263.
Anderlecht, 11, 31, 139, 142, 155, 182, 189, 327, 330, 335, 340, 343.
Assche, 167, 240, 304.
Berchem, 38, 139, 142, 276.
Bouswal, 154, 241.
Braine-Lalleu, 11, 36, 104, 133, 142, 175, 286, 327, 356.
Bruxelles, 2, 5, 7, 11, 12, 19, 21, 22, 24, 26, 33, 36, 37, 45, 46, 48, 49, 50, 52, 54, 56, 62, 63, 65, 71, 73, 74, 75, 78, 80, 82, 86, 87, 89, 90, 91, 93, 96, 100, 101, 102, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 113, 118, 123, 126, 127, 130, 131, 132, 133, 134, 139, 140, 142, 144, 148, 149, 151, 152, 155, 158, 162, 165, 166, 167, 172, 174, 177, 182, 183, 186, 188, 189, 192, 193, 194, 201, 206, 207,

208, 209, 214, 215, 230, 231, 236, 237, 239, 241, 242, 244, 245, 246, 250, 251, 254, 267, 268, 269, 270, 272, 273, 276, 277, 280, 282, 285, 286, 287, 293, 301, 304, 305, 306, 307, 309, 311, 312, 313, 314, 319, 322, 323, 324, 327, 328, 330, 334. 335, 336, 340, 343, 345, 353, 356, 359, 360.
Cappelle-op-den-Bosch, 50.
Clabbeek, 154, 241, 139.
Crainhem, 241.
Dieghem, 182, 241, 343.
Diest, 22, 50, 142, 143, 182, 277, 304.
Droogenbosch, 241, 343.
Etterbeek, 142, 276, 304, 327, 330.
Forêt, 230, 241, 330, 343.
Genappe, 142, 182, 330.
Glabbeck, 173.
Grez, 212, 286.
Grimbergen, 258, 263.
Haeren, 259, 263.
Halle, 43, 118, 241, 286, 304, 327.
Hoegaerde, 9, 50, 167.
Huissingen, 241.
Huldenberg, 241.
Hulpe (la), 241.
Ixelles, 122, 167, 259, 330, 356.
Ietle, 139, 167.
Jodoigne, 182.
Laeken, 36, 330.
Lembeek, 167, 286.
Lennik St.-Martin, 89, 334.
Limal, 241.
Linkebeek, 241.
Londerzeel, 167, 182, 327.
Louvain, 2, 11, 24, 26, 50, 74, 80, 102, 126, 133, 134, 151, 167, 182, 183, 189, 194, 215, 230, 242, 276, 277, 282, 286, 287, 304, 311, 314, 327, 329, 330, 334, 345, 356, 359, 360.
Melsbroek, 259, 263.
Merchtem, 290.
Molembais, 175.
Molenbeek, 118, 134, 146, 189, 276, 279, 304, 327, 343.
Montaigu, 167.
Nivelles, 26, 80, 102, 104, 107, 118, 133, 167, 182, 228, 241, 242, 286, 304, 311, 312, 314, 327, 334.
Ophain, 142.
Opheylissem, 24, 230.
Perwez-lez-marchés, 33, 36, 46, 80, 82, 99, 107, 138, 142, 143, 144, 167, 182, 282 286, 304, 311, 313, 327, 330, 335, 359.
Planchenoit, 286.
Quenast, 175, 258, 275.
Rhodes St.-Genès, 241.
Rixensart, 327.
Rouge Cloître, 142, 330.
Saint-Gilles, 155, 330.
Saint-Josse, 142, 238.
Sart-Moulin, 175.
Thieldonk, 2, 282.
Tirlemont, 26, 50, 133, 167, 181, 182, 241, 277, 286, 304, 311.
Tourneppe, 175, 241.
Tubize, 167.
Uccle, 35, 36, 241, 343.
Vilvorde, 11, 80, 182, 205, 230, 237, 259, 327, 328, 334.
Watermael, 241.
Wauthier-Braine, 133.
Wavre, 167, 335.
Ways, 139, 154, 241.
Weerde, 155.
Woluwe-St.-Étienne, 36, 205, 241, 334,
Yssche, 36, 182, 205, 327, 334.

3. *Limbourg.*

Bilsen, 124.
Brée, 124
Gennep, 133, 327.
Hasselt, 163, 167, 327.
Herkenroode, 144.
Herselt, 167, 352.
Horst, 133, 327, 334.
Maseyck, 118, 327.
Maestricht, 11, 15, 75, 86, 130, 133, 146, 163, 167, 241, 245, 258, 265, 286, 322, 327.
Reekhem, 118, 327.
Rolduc, 175, 181.
Ruremonde, 133, 293, 353.
Sichen, 258.
Sittard, 107, 178, 327.
St.-Trond, 286, 327.
Tongres, 124, 327.
Vaels, 7, 75, 124, 130, 323.
Venloo, 7, 130, 133, 264, 287, 327, 339.
Weerdt, 118, 167.

4. *Gueldre.*

Aalten, 89, 167, 182, 186, 334, 352.
Alphen, 105, 157, 264, 277.
Appeldoorn. 241.
Arnhem, 14, 102, 132, 133, 152, 182, 189, 230, 241, 277. 280, 204, 311, 330.
Beekbergen, 241.
Brummen, 241.
Doesbourg, 96, 182, 327.
Doetinchem, 139.
Elburg, 241.
Groenlo, 96, 352.
Hal, 241.
Harderwyk, 330.
Hattem, 131, 143, 182, 241, 352.
Heide, 156.
Ingen, 93.
Keppel, 154.
Lochem, 59, 96, 220, 327, 352.
Nimègue, 50, 96, 99, 116, 133, 182, 304, 311, 327, 334.
Noordwyk, 86, 147.
Putten, 241.
Renkum, 241.
Rhede, 241.
Roozendaal, 241.
Thiel, 105, 230.
Vaassen, 241.
Velp, 241.
Wageningen, 182, 230, 241, 277, 304.
Wensterswyk, 50, 96, 157, 167, 182, 277, 334, 335, 352.
Zutphen, 96, 102, 155, 182, 189, 241, 327.

5. *Liége.*

Acos, 154.
Amai, 14.
Ans et Glain, 181.
Awirs, 10.
Aywailles, 136, 154, 156.
Beaufays, 278.
Bomal, 211.
Chaufontaine, 15, 124, 211, 213, 284.
Chenée, 136, 137, 138, 213.
Choquier, 10, 78.
Clermont, 279.
Couthuin, 225.
Daelhem, 96, 133, 304, 312.

Dison, 133.
Dolhain-Limbourg, 75, 133, 155, 211, 241.
Ensival, 133.
Flemalle la Grande, 175, 256.
Flemalle la Haute, 263.
Flône, 10, 60, 181, 225.
Francomont, 133.
Herstal, 139, 178, 181,
Herve, 31, 46, 80, 133, 143, 159, 162, 178, 181, 312, 327.
Hodimont, 75, 133, 304.
Hui, 102, 124, 137, 138, 139, 175, 211, 241, 258, 262, 263, 297, 327, 361.
Lambermont, 133.
Liége, 2, 3, 4, 10, 15, 21, 33, 34, 73, 75, 80, 86, 89, 90, 92, 96, 100, 101, 102, 106, 113, 118, 126, 127, 132, 133, 134, 139, 143, 150, 153, 166, 174, 176, 177, 186, 193, 200, 203, 206, 209, 212, 214, 239, 241, 244, 264, 265, 269, 270, 282, 284, 286, 304, 305, 307, 309, 310, 311, 312, 317, 318, 322, 323, 327, 347, 356, 361, 363.
Marche-lez-Dames, 154, 156.
Membach, 133.
Moresnet, 60.
Polleur, 278.
Rechain, 133.
Sart, 13.
Seraing, 10, 91, 139, 181.
Spâ, 43, 124, 284.
Stavelot, 96, 102, 124, 133, 327.
Strée, 102, 327.
Theux, 133, 154, 175, 211, 270, 327.
Trembleur, 312.
Verviers, 70, 75, 81, 106, 123, 133, 289, 304, 305, 327.
Vesin, 156.
Wandre, 266.
Warnant, 154, 156.

6. *Flandre orientale.*

Alost, 23, 80, 102, 118, 130, 144, 189, 277, 280, 286, 311, 314, 330, 334.
Audenaerde, 31, 36, 93, 102, 133, 277, 286, 311, 314, 330, 334.
Auweghem, 289.
Aygem, 209.
Baesroode, 78, 99, 334.
Bellem, 36, 334, 344.
Deynze, 11, 50, 102, 167, 182, 286, 304, 334, 352,
Eecloo, 11, 78, 93, 104, 109, 133, 144, 327, 334, 335.
Gand, 2, 3, 11, 15, 21, 22, 33, 36, 37, 38, 40, 46, 49, 52, 61, 62, 70, 71, 73, 74, 78, 80, 82, 83, 86, 89, 91, 93, 96, 99, 101, 104, 105, 107, 113, 118, 126, 130, 131, 132, 133, 134, 139, 142, 144, 146, 158, 162, 167, 174, 182, 186, 189, 192, 194, 209, 210, 214, 230, 233, 236, 237 241, 242, 245, 250, 251, 254, 264, 269, 270, 276, 277, 282, 285, 286, 287, 293, 304, 305, 306, 307, 311, 313, 314, 322, 323, 327, 330, 334, 335, 339, 340, 343, 344, 345, 359.
Grammont, 118, 205, 322.
Lokeren, 36, 80, 99, 104, 108, 118, 144, 146, 182, 189, 210, 286, 304, 311, 314, 327, 334, 335, 339.
Loochristi, 314, 334, 335.

PARSONS LIBRARY University of MICHIGAN

Lovendeghem, 78, 126, 334.
Melle, 205, 334.
Ninove, 80, 99, 182, 189.
Oosterzeele, 189.
Overmeire, 314.
Renaix, 80, 104, 110, 146, 228, 335.
Saint-Gilles-lez-Termonde, 327, 334.
Saint-Nicolas, 17, 80, 104, 130, 142, 146, 210, 252, 286, 314, 322, 327, 334, 335.
Seveneeken, 189, 334.
Steekene, 277, 352.
Swynaerde, 189, 334.
Tamise, 104, 118, 146, 314, 334, 335.
Termonde, 46, 99, 102, 110, 118, 144, 189, 241, 277, 286, 304, 311, 327, 334, 344.
Tronchienne, 142, 144, 189, 334, 335.
Waerschot, 314, 334.
Wetteren, 50, 118, 334.
Zele, 109, 314, 334, 341.
Zeveren, 314, 335.

6. *Flandre occidentale.*

Bruges, 11, 21, 24, 26, 33, 36, 49, 78, 80, 82, 93, 99, 102, 104, 109, 114, 118, 126, 131, 132, 133, 140, 143, 144, 146, 155, 158, 167, 174, 182, 183, 189, 205, 207, 214, 245, 251, 254, 277, 281, 286, 287, 304, 307, 311, 312, 314, 322, 327, 329, 330, 333, 334, 335, 339, 345, 350, 359.
Commines (nord), 232, 293, 314, 327, 335.
Cortemarcq, 11, 65, 93, 133, 312, 334.
Courtrai, 36, 41, 80, 104, 118, 140, 144, 146, 182, 102, 205, 254, 281, 286, 287, 304, 311, 314, 327, 330, 334, 335, 339.
Dixmude, 31, 167, 286, 304, 327, 334.
Furnes, 102, 334, 354.
Ghistelles, 144, 334.
Haerlebeke, 36, 167, 182, 334.
Heule, 140, 144, 209, 237, 250, 334.
Isenghien, 54, 80, 334.
Loo, 159.
Menin, 35, 36, 50, 93, 102, 104, 118, 143, 144, 146, 182, 205, 228, 241, 286, 304, 311, 314, 322, 327, 334.
Messines, 118, 327, 334.
Meulebeke, 334.
Moorzele, 24, 36, 334.
Mouscron, 133, 142, 144, 146, 232, 281, 335, 337.
Neuve-Église, 93, 133, 158, 205, 312.
Nieuport, 99, 286.
Ostende, 78, 99, 177, 230, 286, 287, 344.
Poperinge, 36, 81, 91, 118, 133, 143, 264, 293, 311, 312, 327, 334.
Roulers, 36, 80, 182, 286, 304, 327, 334, 341.

Ruysselede, 314, 334.
Saint-Pierre-Capelle, 144, 334.
Thielt, 80, 167, 182, 209, 304, 327, 334, 335.
Thourout, 11, 36, 80, 182, 277, 286, 304, 311, 327, 334.
Vlaemertinge, 36, 334.
Waereghem, 334, 344.
Warneton, 118, 157, 167, 277, 327,
Wervicq, 102, 144, 182, 322, 327, 334, 343.
Wevelghem, 144, 334.
Ypres, 36, 102, 104, 118, 133, 144, 208, 245, 254, 272 286, 293, 294, 311, 312, 314, 327, 330, 334, 335.

8. *Hainaut.*

Aiseaux, 154, 213.
Antoing, 82, 157, 257, 258, 259, 277, 286, 327, 352.
Arbres, 199.
Arquennes, 157, 211, 258, 259, 263, 266, 307.
Asquillies, 258.
Ath, 15, 33, 36, 46, 80, 82, 89, 99, 107, 126, 132, 133, 138, 142, 143, 144, 162, 167, 182, 186, 189, 277, 286, 293, 304, 311, 313, 323, 327, 330, 335, 342, 359.
Attre, 167, 258.
Baisieux, 181.
Barbançon, 118, 154, 211.
Basècles, 175, 211, 258, 263, 327.
Battignies, 36, 352.
Baudour, 157, 258, 273.
Bauffe, 167, 311.
Beaumont, 139, 154, 182, 211, 224, 307.
Biesme, 154.
Bièvene, 286.
Binche, 3, 4, 36, 46, 70, 80, 102, 107, 118, 134, 138, 144, 153, 181, 203, 211, 241, 286, 304, 311, 313, 323, 327, 352, 356.
Blandain, 144.
Blaton, 46, 175.
Bossu lez-Walcourt, 211.
Boussicul, 266, 277.
Boussu, 157, 181, 313, 327.
Braine-le-Comte, 43, 82, 167, 313, 327.
Brugelette, 36, 157, 311.
Bruyelles, 157. 258, 263.
Buvrinnes, 311, 313, 323.
Calonnes, 258, 259, 263.
Cambron, 36, 157.
Carnieres, 36, 107, 181, 323.
Casteau, 36, 157, 327.
Celles, 334.
Chapelle-Herlaimont, 181.
Charleroi, 13, 15, 80, 82, 92, 93, 102, 107, 133, 138, 139, 143, 154, 181, 228, 230, 266, 286. 287, 304, 311, 313, 322, 327, 330, 349, 352, 356.
Châtelet, 46, 80, 82, 92, 102, 107. 133, 138, 143, 181, 286, 311, 313, 327, 330, 335, 338, 349.
Chatelineau, 181.
Chercq, 258, 259, 263.
Chièvres, 36, 102, 167, 182, 286, 304, 311, 327.
Chimai, 13, 80, 118, 134, 154, 156, 211, 213, 265.
Couillet, 266.
Courcelles, 36, 143, 181.
Cuesmes, 157, 167, 181, 258.
Dampremy, 36, 181.

Donstiennes, 102, 227.
Dour, 181, 200.
Écaussines-d'Enghien, 157, 258, 259, 263.
Élouges, 181.
Enghien, 15, 36, 80, 82, 94, 107, 118, 167, 182, 286, 304, 313, 327, 330, 334, 343, 352, 359.
Erpion, 26, 133, 211, 312.
Eugies, 181, 311.
Famillereux, 46.
Farciennes, 15, 143, 181.
Fayt, 92, 181, 286.
Felui, 102, 157, 258, 259, 263, 311, 327.
Fleurus, 46, 102, 107, 138, 143, 181, 286, 311, 313, 327, 330, 338.
Flobeq, 286, 304.
Fontaine-l'Évêque, 82, 92, 124, 138, 154, 156, 211, 259, 263, 266, 313.
Forchies-la-Marche, 36.
Frameries, 99, 181.
Frasnes, 352.
Frasnes-Buisenal, 46, 286, 327.
Froid-Chapelle, 154.
Gaurain-Ramecroix, 157, 258, 286, 352.
Genly, 181.
Goegnies, 139, 154, 181, 213,
Gosselies, 80, 82, 92, 107, 133, 138, 143, 181, 286, 311, 313, 327, 330, 338, 349, 356.
Gottignies, 263.
Gougnies-Houdeng, 181.
Haine-St-Paul, 3, 53, 181, 266, 323,
Haine-St.-Pierre, 181, 356.
Ham-sur-Heure, 102, 154, 182, 323, 327.
Havré, 53.
Herchies, 167, 311.
Houdeng-Aimeries, 181, 327,
Hornu, 181.
Horrues, 157, 258, 259, 263.
Jambes, 181.
Jamioulx, 92, 266,
Jemmapes, 36, 157, 181.
Jumetz, 46, 80, 92, 102, 107, 143, 181, 311, 313, 327, 356.
Lambusart, 181, 313.
Leernes, 156.
Lens, 157, 167, 311, 327.
Lessines, 33, 36, 46, 82, 86, 99, 107, 138, 144, 167, 182, 275, 286, 304, 311, 313, 327, 330, 352, 359.
Leuze, 15, 33, 46, 82, 99, 107, 138, 142, 143, 144, 167, 175, 182, 228, 277, 286, 304, 311, 312, 313, 314, 327, 330, 335, 352, 359.
Lobbes, 92.
Lodelinsart, 92, 143, 181, 356.
Lompret, 154.
Macon, 156.
Mafle, 156.
Marbais, 92, 102, 327.
Marche-lez-Écaussines, 211, 259, 263.
Marchienne-au-Pont, 46, 92, 136, 154, 181, 266.
Marcinelle, 181,
Marimont, 124, 156, 181.
Marcq, 134, 144, 167, 182, 241, 334, 359.
Marquain, 175, 352.
Mons, 3, 15, 33, 36, 53, 74, 80, 82, 102, 107, 118, 124, 130, 133, 138, 139, 142, 144 162, 167, 175, 177, 181, 182, 189, 194, 206, 209, 225, 236, 261, 277, 286,

287, 304, 311, 314, 327, 330, 335, 349, 359.
Montbliard, 154.
Mont-St.-Aldegonde, 323.
Mont-St.-Aubert, 124.
Mont-Ste-Geneviève, 139.
Mont-sur-Marcienne, 46, 92, 181, 259, 263.
Montigny-sur-Sambre, 92, 139, 154, 181, 313.
Montigny-le-Tigneux, 92, 136, 154, 181, 211, 213, 259, 263, 313.
Morlanwelz, 36, 102, 154, 181, 182, 311, 323, 327.
Moulbaix, 167.
Moustier, 180.
Naast, 86.
Nalinnes, 107.
Nimy, 36, 102, 134, 157, 167, 182, 327.
Obourg, 36, 157, 175.
Oedenghien, 304.
Paturage, 181.
Pecq, 334.
Peruwelz, 109, 175, 228, 312, 314, 335.
Petit-Enghien, 144, 334.
Petit-Rœulx, 36, 167.
Pont-à-Celles, 143.
Presles, 181.
Quaregnon, 167, 181.
Quevaucamps, 175, 327.
Ragnies, 102, 327.
Rance, 154, 211.
Ransart, 143, 181, 313.
Rebaix, 277, 352.
Renlies, 26, 133, 154, 211, 312.
Rœulx, 167, 181, 286, 327.
Raucourt, 46, 175.
Rumes, 142.
Saint-Denis, 139, 142, 175.
Saint-Ghislain, 157, 313, 327.
Saint-Léger, 154.
Saint-Pierre-Capelle, 144, 334.
Saint-Vaast, 157, 181, 277.
Sart-la-Bruyère, 154, 156.
Seloignes, 156.
Seneffe, 80, 102, 224, 286, 313, 327, 356.
Silly, 144, 182, 334, 352.
Sirault, 124, 225, 277, 311, 352.
Soignies, 157, 167, 182, 258, 259, 263, 313, 327.
Soleilmont, 181.
Solre-Saint-Géry, 126, 154, 156, 307.
Solre-sur-Sambre, 13, 138.
Souvret, 36, 143, 181.
Steenkerque, 36, 144, 182, 263, 334.
Strepy, 157, 181.
Templeuve, 31, 142, 286, 334.
Thoricourt, 43, 144, 334.
Thuin, 102, 133, 313, 323, 327, 338, 349.
Tongres-Notre-Dame, 36, 311.
Tongres-Saint-Martin, 263.
Tournai, 15, 20, 33, 36, 46, 52, 65, 73, 75, 78, 80, 82, 86, 87, 89, 90, 99, 102, 104, 107, 110, 126, 132, 134, 142, 143, 144, 146, 157, 167, 174, 177, 182, 186, 189, 194, 206, 207, 209, 228, 236, 241, 242, 245, 258, 259, 263, 270, 273, 277, 286, 287, 293, 304, 305, 311, 313, 322, 327, 328, 330, 334, 335, 336, 341, 343, 349, 351, 359.
Trahegnies (le Val), 133, 143, 349, 352.
Trivières, 181.
Vaulx, 157, 258, 259.
Velaines, 173, 180.
Viesville, 107, 181.
Villers-la-Tour, 154.

Virelles, 154.
Warchin, 352.
Warquignies, 181, 311.
Wasmes, 181, 311.
Waufercée, 143, 181.
Wiers, 46.

9. *Hollande.*

Alkmaer, 99, 147, 243, 286, 344.
Amsterdam, 7, 11, 16, 17, 21, 23, 33, 36, 37, 38, 47, 49, 51, 63, 64, 65, 67, 73, 78, 80, 87, 88, 91, 92, 99, 100, 102, 105, 117, 123, 126, 127, 128, 131, 132, 133, 134, 139, 141, 142, 150, 152, 153, 166, 167, 172, 174, 177, 188, 189, 191, 206, 209, 214, 216, 226, 227, 230, 236, 241, 242, 244, 251, 253, 273, 279, 280, 282, 286, 287, 288, 289, 291, 293, 295, 296, 301, 304, 305, 309, 311, 312, 314, 315, 318, 321, 322, 323, 324, 327, 328, 330, 335, 336, 340, 343, 344, 345, 350, 353, 355, 359.
Bloemendaal, 105.
Bodegraven, 99, 327.
Brielle, 81.
Delft, 21, 26, 133, 134, 167, 193, 304, 305, 312, 356.
Delfshaven, 67, 78, 99, 167.
Dortrecht, 36, 37, 44, 99, 142, 144, 182, 230, 270, 286, 287, 322.
Edam, 44, 78, 184, 286.
Egmond, 78.
Enkhuizen, 78, 99, 230, 249, 286.
Gorcum, 174, 230, 264.
Gouda, 26, 50, 99, 144, 189, 264, 277, 312, 352.
Graft, 99.
Hazerswoude, 277.
Hellevoetsluis, 78, 99.
Hillegom, 147.
Hilversum, 26, 328, 335, 353.
Hobocken, 121.
Hoorn, 78, 99, 230, 328, 344.
Katwyk, 157.
Krommenye, 88, 105, 334, 344.
Leyde, 64, 65, 109, 131, 133, 155, 188, 191, 227, 243, 253, 286, 289, 293, 296, 304, 311, 312, 352.
Medemblik, 78, 99, 230, 249, 344.
Monikendam, 184, 286, 304.
Moordrecht, 78.
Muiden, 286.
Naarden, 89, 133, 145, 167, 186, 218, 316, 353.
Nieuwendam, 279.
Noordwyk, 86, 147.
Overschie, 139, 154.
Purmerende, 249, 327.
Rotterdam, 7, 38, 47, 48, 78, 80, 99, 105, 123, 130, 132, 133, 163, 167, 174, 189, 191, 214, 242, 282, 286, 287, 311, 321, 322, 304, 330, 354, 356, 359.
Ryp, 78, 99, 230, 334.
Schaegen, 107.
Schiedam, 167, 297.
Uitgeest, 147, 230.
Weesp, 167.
Westzaan, 182.
Woerden, 352.
Wormerveer, 241.
Zaandam, 11, 44, 78, 96, 99, 155, 163, 182, 230, 241, 279, 322, 330, 344.
Zaandyk, 241.

10. *Zélande.*

Ardenbourg, 163.
Armemuiden, 286.
Brouwers-Haven, 163.
Flessingue, 78, 99.
Goes, 163, 186, 286.
Hoofdplaat.
Middelbourg, 11, 87, 99, 150, 163, 177, 214, 241, 279, 286, 307, 311, 356.
Tholen, 81, 99, 144, 163.
Zierickzée, 163, 286, 308.

11. *Namur.*

Andennes, 10, 14, 92, 134, 156, 181, 264, 273, 297, 327, 332.
Annevoie-et-Rouillon, 92, 136, 154, 156, 213.
Anseremme, 154, 156, 213.
Anthée, 152, 198, 199.
Arbre, 199.
Anvelois, 180.
Baronville, 3, 4, 203, 323,
Ben, 241.
Berzée, 92.
Biesme, 154.
Bonges, 157.
Boussu-en-Fagne, 154, 156.
Bouvigne, 156, 277.
Brumagne, 263.
Burnot, 136, 154, 213.
Cinei, 135, 277, 323.
Clermont, 211.
Couvin, 13, 83, 133, 139, 154, 156, 327.
Denée, 154, 211.
Dinant, 73, 74, 78, 80, 82, 89, 102, 107, 116, 133, 142, 186, 211, 240, 241, 242, 251, 258, 263, 307, 311, 312, 327, 333, 356, 361.
Dourbes, 225.
Erpent, 181.
Evrehaille, 154.
Falisolle, 180.
Flawine, 180.
Floreffe, 180.
Florenne, 156, 327.
Fosses, 144, 211, 225.
Franchimont, 211, 307.
Franière, 180.
Freyr, 176.
Gembloux, 107.
Gesves, 262.
Gochenée, 211.
Golzinnes, 211, 257, 263.
Gomezée, 156.
Gourdinne, 92.
Gourieux, 156.
Graux, 154.
Ham-sur-Heure, 102, 154, 182, 323, 327.
Han, 176.
Hansinelle, 156.
Hansinne, 92.
Hastière, 241.
Hermeton, 213.
Houx, 156.
Ivoir, 136, 154, 213.
Jemmapes-sur-Sambre, 180.
Laneffe, 92.
Lesves, 211.
Ligny, 173, 180, 211, 263.
Lustin, 156.
Maizeret, 136, 154, 199, 213.
Malonne, 180.
Marchin, 136, 154, 199, 213.
Marienbourg, 92, 154, 156.

Maurenne, 199.
Mazy, 136, 154, 213, 347,
Merlemont, 211.
Moignelee, 180.
Morialmé, 156.
Mornimont, 180.
Mouchenne, 211.
Moulin, 136, 154, 199, 213, 241.
Moustier, 180.
Mozet, 154, 156, 199.
Namur, 3, 4, 11, 15, 33, 38, 80, 92, 96, 102, 107, 116, 118, 126, 133, 138, 139, 142, 152, 180, 192, 198, 203, 209, 211, 214, 251, 258, 263, 277, 285, 286, 304, 307, 311, 312, 323, 327, 333, 348, 351, 356, 361.
Nismes, 156.
Onhaye, 14, 156, 297, 332.
Philippeville, 211, 225, 258.
Profondville, 154.
Rivière, 136, 154, 156, 199, 213.
Rognée, 92, 211.
Roly, 156.
Rochefort, 211.
Saint-Aubin, 156.
Saint-Gérard, 154, 211.
Saint-Remy, 211, 225.
Saint-Servais, 134, 241.
Salsinnes, 136.
Samson, 136, 154, 156, 213, 257.
Sautour, 154, 156.
Sclayn, 181.
Senennes, 156.
Silenrieux, 92, 154, 156.
Soulmes, 211.
Soye, 180.
Spontin, 92, 286.
Stave, 156.
Tamines, 180.
Tarciennes, 92.
Thon, 136, 154, 156, 199.
Thy-le-Baud'huin, 154.
Thy-le-Château, 154, 156.
Tongrinnes, 59.
Vaucelles, 211.
Vedrin, 14, 106, 225, 297, 318.
Vierves 225
Vodelée, 211.
Vogenée, 154, 156.
Vonêche, 88, 106, 112, 113, 225, 276, 356.
Walcourt, 80, 133, 154.
Warnant, 154, 156.
Waulsort, 156, 211.
Weillen, 154.
Wepion, 156, 211.
Yves, 154, 156.

12. *Anvers.*
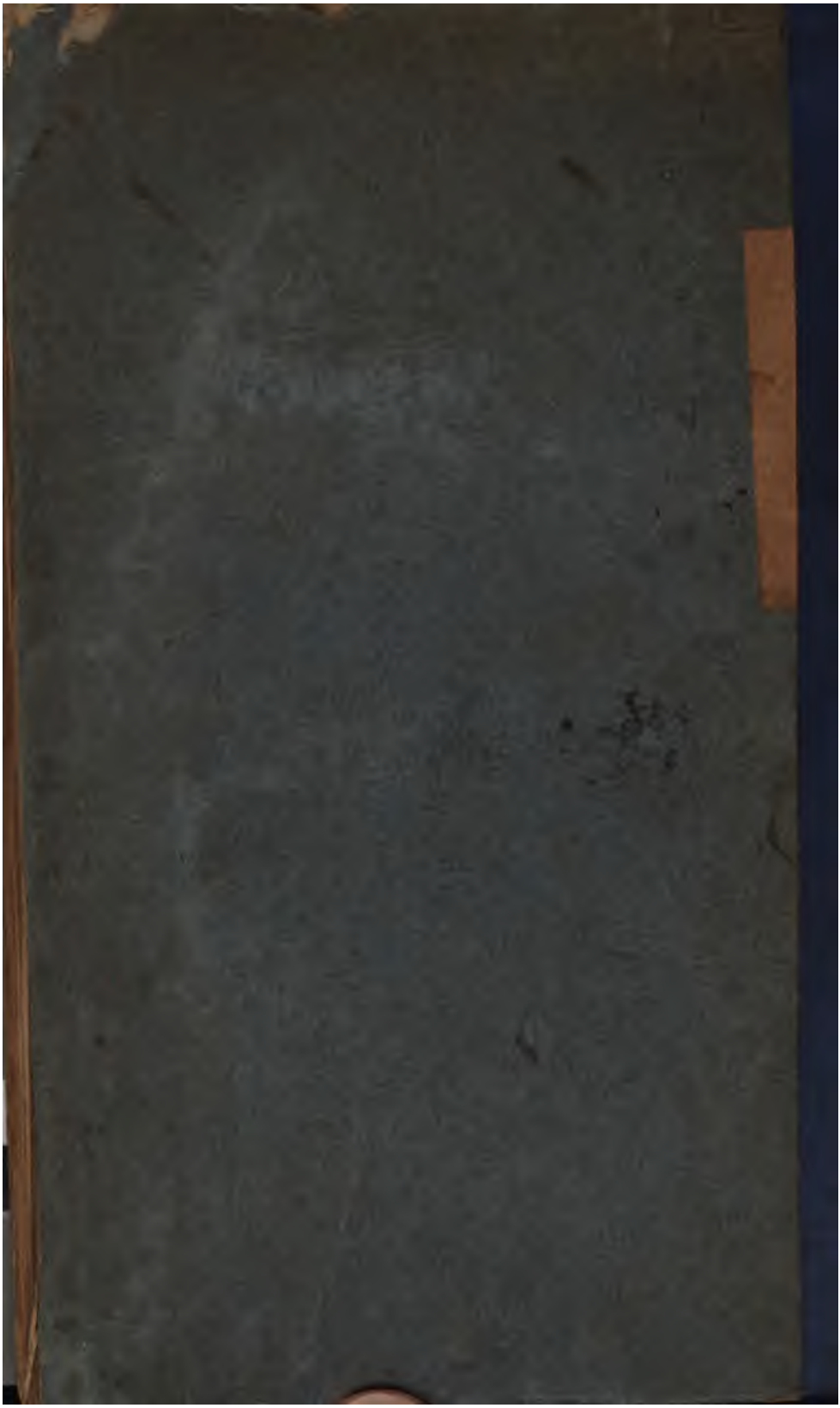
Aertselaere, 167.
Anvers, 11, 17, 22, 23, 24, 26, 33, 36, 37, 38. 49, 50, 54, 73, 78, 80, 82, 87, 89, 96, 97, 99, 102, 105, 118, 131, 140, 144, 145, 152, 161, 167, 172, 174, 182, 183, 186, 189, 194, 214, 231, 248, 264, 265, 270, 280, 286, 287, 293, 296, 304, 305, 307, 311, 313, 314, 316, 322, 324, 327, 328, 330, 334, 335, 340, 343, 345,
Arendonk, 22, 46, 167, 327, 334.
Baelen, 133.
Beerse, 102.
Boom, 99, 167, 182, 286, 327, 352.
Bornhem, 134, 167, 182, 277, 334, 359.
Cappellen, 167, 352.